

Niger : Rapport des services du FMI pour la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dispense d'application et de modification de critères de réalisation; Déclaration des services du FMI; Communiqué de presse sur la discussion au Conseil d'administration; Déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Niger

Dans le cadre de la quatrième revue au titre de l'accord de confirmation et de la demande de dispense d'application de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans ce rapport:

- Le rapport des services du FMI pour la quatrième revue au titre de l'accord de confirmation et la demande de dispense d'application de critères de réalisation, préparé par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens avec les autorités nigériennes sur l'évolution et les politiques économiques, qui se sont achevés le **8 juin 2007**. **Le rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment des entretiens, a été achevé le 18 mai 2007**. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI en date du **1^{er} juin 2007**, et des déclarations complémentaires des 6 et 7 juin 2007, présentant des informations mise à jour.
- Un communiqué de presse résumant **le point de vue du Conseil d'administration tel qu'exprimé lors de l'examen du rapport des services du FMI le 8 juin 2007**, qui achevait la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Niger.

Les documents ci-après ont été publiés séparément.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités nigériennes*
Mémorandum de politique économique et financière préparé par les autorités nigériennes*
Protocole d'accord technique*

*Peut aussi être inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression d'informations sensibles.

Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations, qui peuvent être envoyées par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix: 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

Quatrième Revue de l'Accord au Titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et Pour la Croissance et Demandes de Dérogation à des Critères de Réalisation et de Modification de Critères de Réalisation

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Jean A. P. Clément et Anthony Boote

18 mai 2007

- **Thèmes principaux** : La mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC a été satisfaisante. À fin avril 2007, tous les critères de réalisation sauf deux avaient été respectés. Des mesures correctrices ont été prises depuis. Les services du FMI recommandent la conclusion de la revue.
- **Évolution récente** : La bonne récolte de la campagne 2006 a de nouveau amélioré la sécurité alimentaire et fait reculer l'inflation. Les perspectives favorables pour 2007 laissent présager une croissance économique vigoureuse et une inflation faible. Les autorités prévoient terminer la rédaction d'un DSRP révisé d'ici la fin mai, afin de surmonter les obstacles à la croissance et de progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
- **L'équipe du FMI et les participants à la mission** : Les entretiens se sont déroulés à Niamey du 20 mars au 3 avril 2007. La mission du FMI était composée de MM. Sacerdoti (chef de mission), Callier, Farah et Salinas (tous du Département Afrique). Elle a été assistée par M. Laporte, Représentant résident du FMI au Niger, et a également assuré la liaison avec une mission de la Banque mondiale chargée de négocier un nouveau don à l'appui des réformes dans les secteurs rural et social. La mission du FMI a été reçue par M. Zeine, Ministre des finances et de l'économie, M. Gagere, Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et d'autres responsables gouvernementaux. Elle a aussi rencontré des représentants de la société civile et de la communauté des donateurs.
- **Revues précédentes** : L'accord au titre de la FRPC (6,58 millions de DTS; 10 % de la quote-part) a été approuvé par le Conseil d'administration en janvier 2005, et a été porté à 40 % de la quote-part (26,32 millions de DTS) en novembre 2005. La troisième revue a été achevée en décembre 2006, et les décaissements effectués jusqu'à maintenant représentent 23,5 millions de DTS (35,7 % de la quote-part). En 2006, le FMI a également approuvé un allègement de dette de 60 millions de DTS (qui s'ajoute à l'allègement accordé au titre de l'initiative PPTE — pays pauvres très endettés) au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).
- Le Niger, pays membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a en commun avec les autres pays membres un régime de taux de change fixe et des tarifs extérieurs. La BCEAO conduit les politiques monétaire et de change à l'échelle régionale. Les relations du Niger avec le FMI et la Banque mondiale sont résumées dans l'annexe d'informations.

| | |
|--|----|
| Résumé analytique | 3 |
| I. Contexte général | 5 |
| II. Évolution économique récente et résultats obtenus dans le cadre du programme | 5 |
| III. Compte-rendu des entretiens..... | 8 |
| A. Perspectives à moyen terme et DSRP | 9 |
| B. Objectifs et politiques macroéconomiques pour 2007 | 11 |
| C. Réformes structurelles..... | 14 |
| IV. Suivi de l'exécution du programme et risques | 15 |
| V. Évaluation des services du FMI..... | 16 |
| Graphiques | |
| 1. Évolution macroéconomique récente..... | 6 |
| 2. Principales caractéristiques du programme de 2007..... | 12 |
| Encadré | |
| Le secteur minier dans l'économie nigérienne | 10 |
| Tableaux | |
| 1. Calendrier prévisionnel de décaissement au titre de l'accord FRPC, 2007–08..... | 18 |
| 2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–10 | 19 |
| 3. Opérations financières de l'État, 2004–10..... | 20 |
| 4. Situation monétaire, 2004–07 | 21 |
| 5. Balance des paiements, 2004–10 | 22 |
| 6. Remboursements effectifs et projetés au FMI, 2006–14 | 23 |
| 7. Dépenses budgétaires dans les secteurs social et rural, 2002–07 | 24 |
| 8. Objectifs du Millénaire pour le développement..... | 25 |
| Appendices | |
| I. Lettre d'intention | 26 |
| Pièce jointe I — Mémoire de politiques économique et financière pour 2007 ... | 28 |
| Pièce jointe II — Protocole d'accord technique pour 2007 | 40 |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **Le Niger a enregistré de bons résultats macroéconomiques en 2006 et durant les premiers mois de 2007.** La croissance économique a été acceptable en 2006 (4,8 %) en raison des bonnes récoltes engrangées pour une deuxième année d'affilée, ainsi que de la vigueur du secteur minier, des télécommunications et de la construction. L'inflation a été très faible, et la sécurité alimentaire s'est améliorée, en partie parce que le Niger a continué à bénéficier du soutien des donateurs. Tous les critères d'exécution avaient été respectés à fin avril 2007, exception faite du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers (un report de taxe est entré en vigueur en avril 2007, mais le redressement a débuté en mai), et de la concessionnalité d'un nouveau prêt bilatéral destiné à financer les projets prioritaires, pour lequel une demande de bonification d'intérêt a été présentée à deux fonds de garantie africains. Le déficit budgétaire a été inférieur aux prévisions en 2006 en raison d'une sous-utilisation des fonds et de recettes minières exceptionnelles.
- **Les perspectives pour 2007 sont favorables.** En supposant que les conditions météorologiques seront normales, la croissance économique devrait atteindre 4,5 % dans un contexte de faible inflation. Le programme budgétaire de 2007 a été modifié pour tenir compte de l'augmentation du soutien des donateurs et des dépenses de lutte contre la pauvreté. Le déficit budgétaire de base augmenterait modestement par rapport au programme initial, mais le financement intérieur serait moindre que prévu. Le programme prévoit des réformes de l'administration fiscale et de la gestion des dépenses publiques.
- **Les autorités vont de l'avant avec les réformes visant à assainir le climat d'investissement.** Elles prévoient notamment privatiser une banque d'État, et revitaliser les institutions de microcrédit et renforcer le cadre de réglementation. Les autorités collaborent également avec la Banque mondiale afin de renforcer le système judiciaire et d'approfondir l'intermédiation financière.
- **Les perspectives à moyen terme sont meilleures du fait que les prévisions établies pour le secteur minier sont plus favorables.** En raison de l'augmentation des investissements dans ce secteur, principalement dans l'extraction de l'uranium, le PIB devrait croître d'un peu plus de 5 % durant la période 2008–10.
- **Un nouveau DSRP pour 2008–12 sera achevé sous peu,** et une conférence des donateurs est prévue pour juin 2007. Les autorités demanderont une aide supplémentaire afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.
- **Au titre des risques pouvant peser sur le programme il convient de citer les épisodes de sécheresse et une base de recettes restreinte dans un contexte de pressions accrues en faveur des dépenses.** En revanche, la renégociation des prix d'exportation de

l'uranium, qui est en cours, pourrait augmenter les recettes publiques et améliorer la position extérieure.

- **À la lumière de la vigueur du programme et des mesures correctrices prises, les services appuient les deux dérogations qui ont été demandées et l'achèvement de la quatrième revue.**

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. **Le Niger demeure un des pays les plus pauvres de la planète**, en queue du classement de l'Indice de développement humain des Nations Unies pour 2006. L'économie enclavée est extrêmement dépendante de l'agriculture de subsistance et est encline à la sécheresse. De plus, la base d'exportations est restreinte. Les importants déficits budgétaire et extérieur courant sont en grande partie couverts par l'aide au développement, et le fardeau de la dette a été considérablement allégé par l'initiative PPTE et l'IADM. L'inflation demeure faible, corollaire de la politique monétaire prudente de la banque centrale régionale. Toutefois, une forte croissance soutenue et la réduction de la pauvreté demeurent des objectifs difficiles à réaliser. Pour accélérer la croissance économique et lutter contre la pauvreté, il est capital de poursuivre les politiques macroéconomiques prudentes, d'accroître les recettes intérieures, de renforcer la gestion des dépenses publiques et d'assainir le climat d'investissement.

| | Classement IDH ¹ (2006) | PIB réel par habitant ² (dollars EU; 2006) |
|-----------------------|------------------------------------|---|
| Togo | 147 | 259 |
| Sénégal | 156 | 511 |
| Bénin | 163 | 398 |
| Côte d'Ivoire | 164 | 580 |
| Guinée-Bissau | 173 | 135 |
| Burkina Faso | 174 | 278 |
| Mali | 175 | 300 |
| Niger | 177 | 178 |
| Afrique subsaharienne | ... | 592 |

Sources : Rapport des Nations Unies sur le développement humain, 2006 et Perspectives économiques régionales de l'Afrique subsaharienne, FMI.

¹ Classement sur 177 pays.

² Aux prix et aux taux de change de 2000.

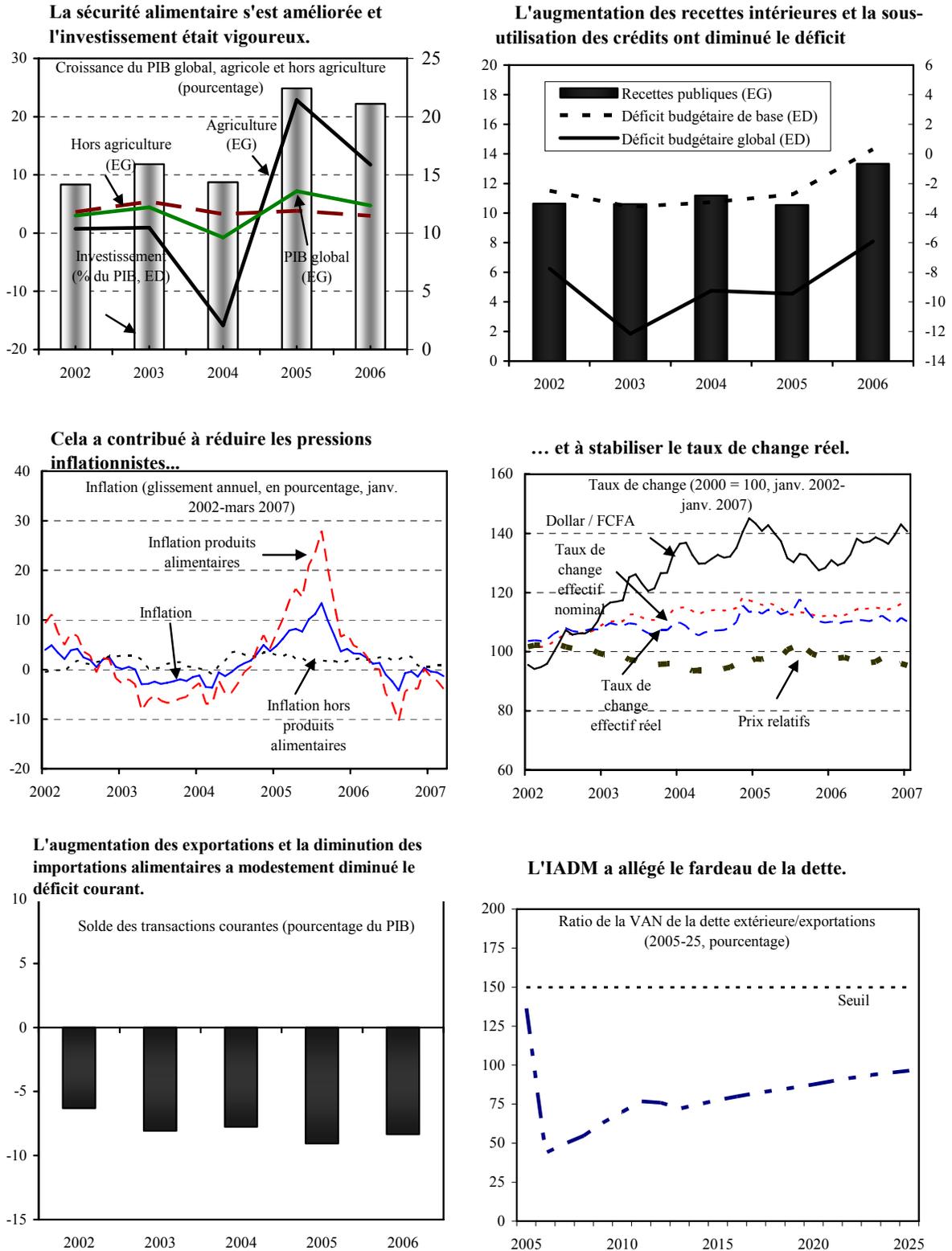
2. **La situation politique est relativement stable.** Cependant, les forces gouvernementales ont récemment subi des attaques dans le Nord, où une longue rébellion à caractère ethnique prit fin avec la signature d'un accord de paix en 1995. De plus, les agitations estudiantines se sont intensifiées au cours des dernières semaines. Des élections parlementaires et présidentielles sont prévues pour 2008 et 2009, respectivement.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

3. **L'année 2006 s'est soldée par de bons résultats macroéconomiques.**

- Le PIB réel a poursuivi sa forte croissance, dans la foulée de la reprise amorcée après la sécheresse de 2005. Pour une deuxième année consécutive, les pluies abondantes ont accru la production agricole et, par conséquent, la sécurité alimentaire. La croissance reposait également sur le secteur minier, les télécommunications et la construction. L'investissement privé est demeuré soutenu après avoir enregistré une hausse marquée en 2005 dans le cadre des cinquièmes jeux de la francophonie. (tableau 2 et graphique 1).

Graphique 1. Niger : Évolution macroéconomique récente



Sources : estimations des services du FMI; autorités nigériennes.

- L'inflation a diminué suite à la baisse du prix des aliments. Le taux de change effectif réel s'est modestement apprécié, l'impact de l'inflation — le Niger affiche un taux plus bas que celui de ses partenaires commerciaux — a été largement annulé par la montée du franc CFA, qui est arrimé à l'euro, par rapport au dollar.
- Le déficit extérieur courant a diminué en raison de l'augmentation des exportations (tableaux 2 et 5). L'aide au développement et les recettes exceptionnelles engrangées en fin d'année en rapport avec une nouvelle concession minière uranifère (représentant 1,6 % du PIB) ont largement comblé le déficit extérieur courant et ont contribué à augmenter les avoirs extérieurs nets que la BCEAO attribue au Niger.
- Le crédit à l'économie est demeuré soutenu (tableaux 2 et 4), en hausse de 32 % — bien que le niveau antérieur ait été faible — les crédits liés aux échanges et le financement des investissements ayant augmenté dans les télécommunications, la construction et les mines. La vitesse de circulation de la monnaie a diminué, conséquence de l'approfondissement de l'intermédiation financière. La santé du système bancaire, comme en témoignent le rendement sur le capital et le provisionnement, demeure satisfaisante, malgré l'accroissement des prêts non productifs en 2006.

4. ***La politique macroéconomique et la mise en œuvre des réformes ont été satisfaisantes.***

- Tous les critères de réalisation et repères structurels pour la fin décembre 2006 ont été observés.
- Cependant, le critère de réalisation continu relatif à la fixation des prix des produits pétroliers, qui vise à répercuter intégralement les fluctuations des prix internationaux, n'a pas été observé en avril 2007. Confronté à la montée des prix internationaux en mars 2007, le gouvernement a différé certaines taxes pétrolières. En mai, il a fortement majoré les prix, éliminant le différé de taxe applicable au gazole et réduisant celui sur l'essence. Cette mesure de report sera éliminée dès juillet 2007. En outre, un prêt non concessionnel sur 20 ans visant à financer des importations de matériel agricole prioritaire, qui a été octroyé au premier trimestre de 2007 par un créancier bilatéral officiel, a un élément de don de quelque 42 %, ce qui va à l'encontre du critère de réalisation qui exige que les emprunts non concessionnels aient un élément de 50 %. Les autorités ont demandé une bonification d'intérêt auprès de deux fonds de garantie africains¹ afin d'augmenter l'élément de don, et ont bon

¹ Le soutien du Fonds Africain de coopération et de garantie économique devrait faire passer le taux d'intérêt sur le prêt de 1,75 à 1 %; ainsi, l'élément de don serait légèrement inférieur à 50 %. Les autorités ont également demandé l'intervention du Fonds de solidarité africain afin que l'élément de don respecte le seuil exigé.

espoir de les obtenir sous peu. Elles collaborent avec la Banque mondiale afin d'assurer une utilisation efficace de ces ressources.

- Le déficit budgétaire de base enregistré en 2006 a été inférieur aux prévisions (tableau 3). Les recettes (exception faite des recettes minières exceptionnelles) ont été un peu plus élevées que prévu, et les autorités ont réduit les dépenses en raison d'un manque à gagner au titre de l'aide budgétaire extérieure². Lorsque les recettes minières exceptionnelles reçues à la fin décembre sont prises en compte, le financement intérieur net est bien en deçà des objectifs du programme.³
- Les réformes structurelles ont progressé, bien que les autorités aient observé certains repères avec du retard (MPEF, paragraphes 8 et 9). Au chapitre de la gestion des finances publiques, les réformes visent principalement à renforcer la Direction des grandes entreprises (le service des gros contribuables), à informatiser l'administration douanière, à améliorer la gestion budgétaire et la gestion de trésorerie (ce qui suppose un meilleur suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté), et à renforcer les contrôles *ex ante* et *ex post* de l'exécution du budget. Dans le secteur financier, la privatisation du Crédit du Niger (CDN) a progressé; cinq investisseurs sont intéressés, et un organisme pouvant mieux surveiller les institutions de microcrédit a été créé.
- Le Parlement a adopté un code minier révisé et un nouveau code pétrolier en août 2006 et en janvier 2007, respectivement. Les dispositions fiscales des deux codes satisfont aux normes de l'UEMOA. Depuis l'adoption du code minier révisé, le gouvernement a émis de nombreux permis d'exploration minière (principalement pour l'uranium, l'or et l'étain), qui ont été publiés dans le journal officiel. Les permis pétroliers ont également été publiés. Dans la foulée de son adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (EITI), le gouvernement a, à la fin 2006, constitué un comité consultatif national comprenant des représentants de la société civile.

III. COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS

5. Les entretiens sur la revue ont été axés sur i) les perspectives à moyen terme et la rédaction d'un DSRP révisé; ii) les politiques macroéconomiques et les objectifs pour 2007;

² Le manque à gagner, qui représentait 0,9 % du PIB, s'explique par l'aide différée de la Banque mondiale et de la France, qui a été décaissée au premier trimestre de 2007. La Banque mondiale a différé son soutien du fait que le gouvernement a tardé à prendre des mesures dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

³ L'objectif, ajusté en fonction du manque à gagner au titre de l'aide budgétaire extérieure, aurait été atteint même sans les recettes exceptionnelles non prévues.

et iii) les réformes structurelles devant porter sur la gestion des finances publiques, le secteur financier et le climat d'investissement en 2007.

A. Perspectives à moyen terme et DSRP

6. **Les perspectives à moyen terme sont meilleures, les prévisions pour l'exploitation de l'uranium et d'autres activités minières étant plus favorables.** La production d'uranium devrait accélérer dès 2012–13 (encadré 1), et les investissements accrus dans les mines et les secteurs connexes (tels que la construction et les transports), ainsi que l'essor de la production agricole d'exportation à l'initiative du secteur privé devraient raffermir la croissance économique, qui devrait atteindre quelque 5 % par année durant la période 2008–10. Le déficit extérieur courant devrait s'accroître en 2008-09, conséquence de la poussée des importations liées aux investissements, principalement dans le secteur minier, mais devrait diminuer en 2012 lorsque les nouvelles mines d'uranium commenceront à être exploitées. Le déficit budgétaire de base devrait demeurer faible à moyen terme et serait financé principalement par l'aide budgétaire extérieure. Les prévisions englobent une forte hausse des dépenses au titres des biens et services en vue d'intensifier la lutte contre la pauvreté, de même que des charges récurrentes liées à l'accroissement des investissements publics.

7. **La renégociation du prix d'exportation de l'uranium, qui est en cours, pourrait avoir une grande incidence sur le scénario de référence à moyen terme pour la croissance économique, la position extérieure et la situation budgétaire.** Une amélioration des termes de l'échange stimulerait la croissance économique et réduirait le déficit extérieur courant par rapport au scénario de référence. De plus, un prix d'exportation plus élevé favoriserait la croissance des recettes publiques à partir de 2008. Compte tenu de cette négociation et des efforts déployés pour finaliser le DSRP (voir ci-dessous), les autorités proposent de revoir les perspectives à moyen terme à la cinquième revue.

8. **Les autorités mettent actuellement la dernière main au DSRP 2008–12, qui renferment des politiques et des réformes visant à stimuler la croissance économique et à poursuivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.** La version provisoire du document souligne la nécessité de préserver la stabilité macroéconomique, d'accroître les investissements publics dans le capital humain et les infrastructures matérielles, de renforcer la gouvernance économique et de développer le secteur privé. Le DSRP invite le gouvernement à soutenir davantage le secteur social, le développement rural (surtout l'irrigation) et les infrastructures transportaires et routières. Par ailleurs, les autorités ont récemment terminé la rédaction de cadres de dépenses à moyen terme pour le développement rural, les routes et les transports, qui viennent s'ajouter aux cadres établis pour l'éducation et la santé. Lorsque le DSRP sera achevé, elles prévoient organiser une conférence des donateurs afin de mobiliser les appuis à sa mise en œuvre. Le programme d'investissement régional adopté récemment par l'UEMOA financera également les investissements liés au DSRP.

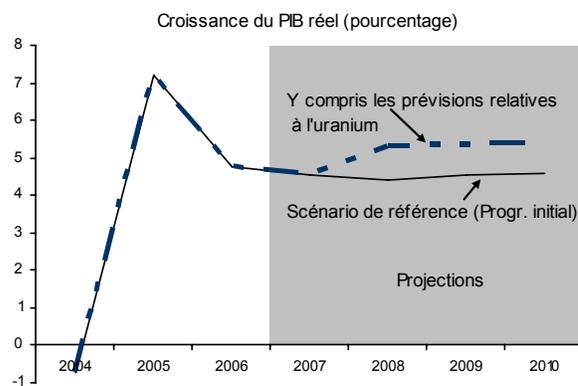
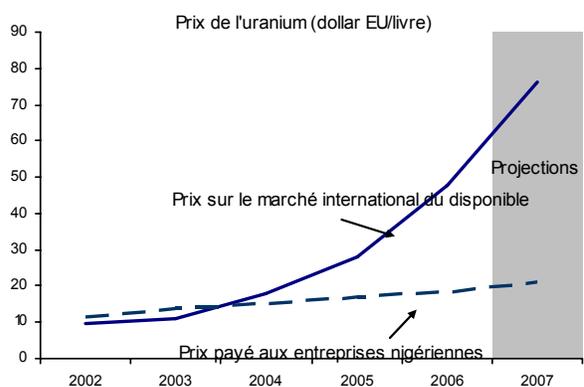
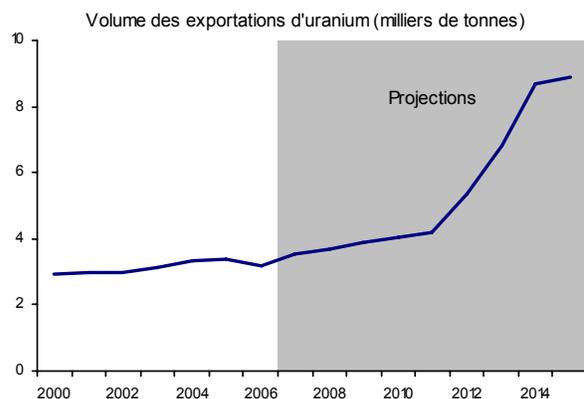
Encadré 1. Le secteur minier dans l'économie nigérienne

Les perspectives se sont nettement améliorées dans le secteur minier. Ce secteur représente 40 % des exportations et environ 3 % du PIB du Niger. Le regain d'intérêt suscité par l'énergie nucléaire a accru la demande d'uranium et a raffermi le prix international, ce qui a favorisé les investissements dans l'agrandissement des mines existantes, l'exploitation des gisements connus et l'exploration. Pour la période 2008-12, l'investissement étranger devrait atteindre 1,4 milliard de dollars EU et doubler la production d'ici 2013. De plus, le gouvernement a récemment émis un certain nombre de permis d'exploration de l'uranium, de l'or, du pétrole et de la cassitérite.

La renégociation du prix d'exportation de l'uranium, qui est en cours, pourrait se traduire par une augmentation des recettes d'exportation et des recettes publiques. Le prix mondial de l'uranium est en forte hausse depuis 2003¹. Cependant, le prix d'exportation de l'uranium nigérien est fixé dans le cadre d'accords à moyen terme entre le gouvernement et le secteur privé. Ce prix est actuellement bien inférieur au prix du disponible sur les marchés internationaux. Le prix d'exportation pour 2008 est en cours de renégociation, et toute majoration permettra aux sociétés minières d'accroître leur bénéfice, et à l'État, d'enregistrer davantage d'impôt sur les bénéfices, de redevances et de dividendes. L'augmentation des investissements liés à l'uranium et des exportations de cette matière pourrait alimenter la croissance de la production réelle à moyen terme.

Le code minier révisé et le nouveau code pétrolier ont favorisé l'investissement dans le secteur minier. Le code minier a été révisé en août 2006 en conformité aux meilleures pratiques internationales et aux lignes directrices de l'UEMOA. Le Parlement a adopté un code pétrolier au début de 2007, et le gouvernement a entrepris de rédiger et de mettre en œuvre des règlements et des contrats types. Les autorités ont également accru la transparence des recettes tirées des ressources naturelles suite à leur adhésion à l'EITI.

¹ Le marché du disponible est cependant étroit, et le gros des transactions d'uranium sont exécutées en vertu de contrats à moyen terme.



Sources : autorités nigériennes, Nuexco Exchange et projections des services du FMI pour 2007 et la période subséquente.

9. **À long terme, les indicateurs de la dette extérieure devraient demeurer en deçà des seuils énoncés dans les politiques. Cependant, le fardeau de la dette devrait augmenter et pourrait être alourdi par des chocs néfastes⁴.** Les autorités prévoient demander des dons pour financer la plupart des nouveaux investissements. Si les dons obtenus ne suffisent pas, elles devraient contracter de nouveaux emprunts dans la mesure où ils sont assortis des conditions les plus concessionnelles possibles et financent des investissements très productifs. Avec l'assistance technique des partenaires de développement, la direction de la dette publique du Ministère de l'économie et des finances renforce sa capacité d'élaborer une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et de réaliser une analyse de viabilité de la dette.

B. Objectifs et politiques macroéconomiques pour 2007

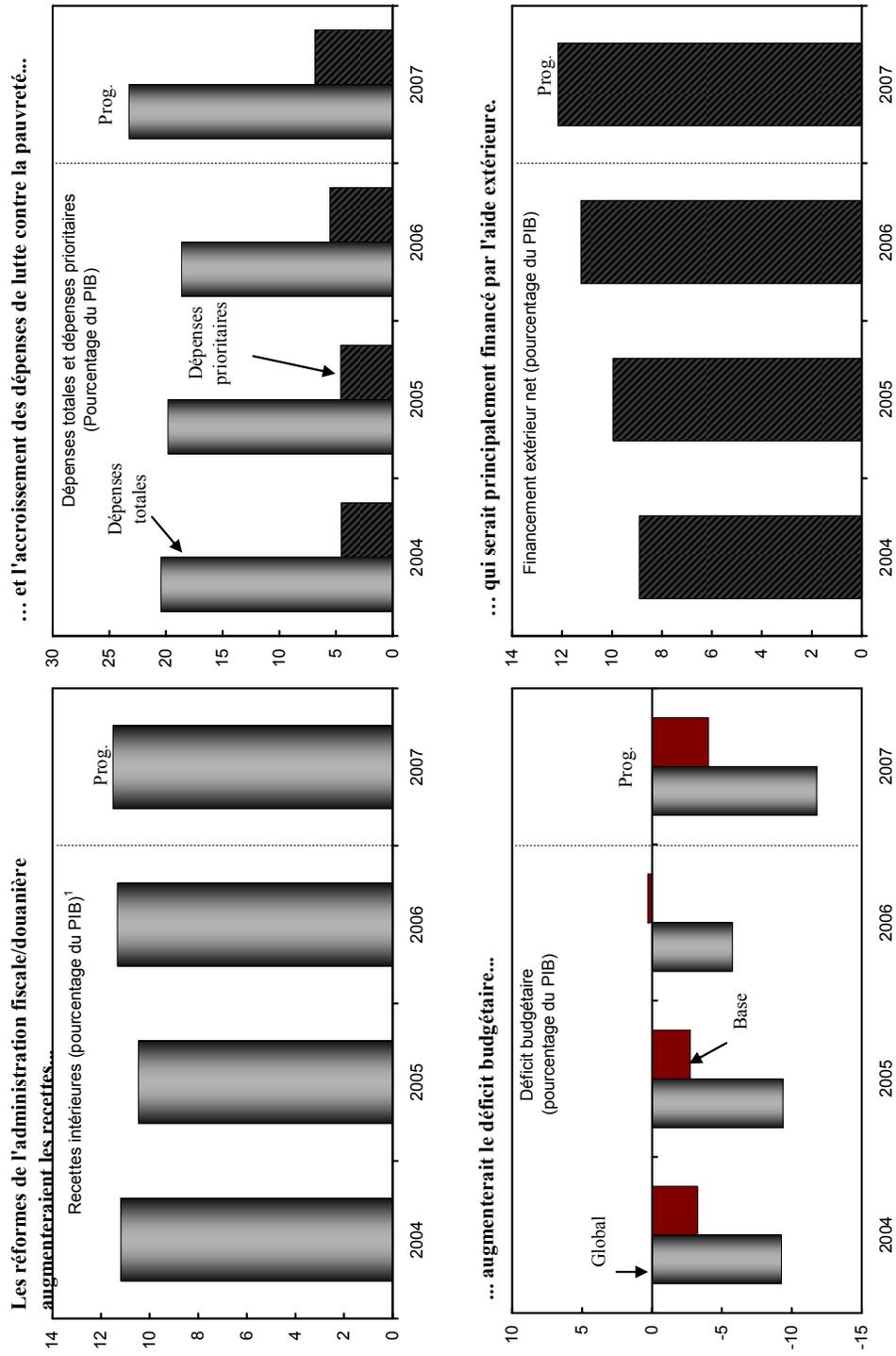
10. **Les perspectives macroéconomiques sont favorables.** En 2007, le PIB réel devrait croître de 4½ %, principalement grâce à la bonne tenue des mines, de la construction et des télécommunications. L'inflation moyenne devrait s'accélérer pour atteindre 2 %, car les prix des aliments reviendront à la normale, après avoir enregistré un recul important en 2006. Le déficit extérieur courant dont inclus devrait augmenter de 1,7 % du PIB en raison de la croissance des importations liées aux investissements.

11. **Les autorités demandent que le programme budgétaire de 2007 (Rapport pays n° 07/13, 12/06/2006.) soit modifié en fonction de l'aide budgétaire extérieure plus importante que prévu (tableau texte et graphique 2).** Le programme prévoit plus précisément des dépenses additionnelles sur financement intérieur équivalant à 0,9 % du PIB révisé. Ces dépenses consistent en ce qui suit :

- l'expansion des programmes prioritaires (0,4 % du PIB) en éducation, en développement communautaire, et les fonds de contrepartie pour les projets sur financement extérieur;
- la recapitalisation des institutions financières en restructuration et l'acquisition d'actions de sociétés minières conformément au code minier (0,2 % du PIB); et

⁴ Dans le classement de la Banque mondiale résultant de l'évaluation des politiques et institutions des pays (CPIA), les résultats du Niger sont considérés comme «moyens». Les seuils de viabilité de la dette appliqués à ces pays en ce qui concerne les ratios VAN de la dette aux exportations, au PIB et aux recettes, s'établissent respectivement à 150, 40 et 250 %, tandis que les ratios du service de la dette aux exportations et aux recettes sont respectivement de 20 % et de 30 %. Une analyse conjointe de la viabilité de la dette est présentée dans le Rapport pays n° 07/13, 12/06/2006.

Graphique 2. Niger : Principales caractéristiques du programme de 2007



Sources : estimations des services du FMI; autorités nigériennes.

¹ En 2006, cela ne comprend pas les recettes tirées de l'exploitation des gisements uranifères.

- l'augmentation de la réserve budgétaire pour éventualités (0,2 % du PIB) afin qu'elle soit équivalente au montant intégral inclus dans la loi de finances.

12. L'aide budgétaire extérieure excède d'environ 1 % du PIB ce qui avait été prévu du fait que la Banque mondiale a augmenté son soutien (0,6 % du PIB), qui consistera en un don cette année; de même, l'aide de l'Union européenne et l'aide bilatérale ont été revues à la hausse. Le financement intérieur net (hors ressources de la FRPC) est prévu à 0,1 % du PIB, soit environ le tiers de la prévision initiale. Le programme prévoit également un accroissement des investissements sur financement extérieur — qui consistent principalement en des dons — qui sont liés à de grands projets routiers et aux efforts de renforcement de la capacité d'exécution des projets.

13. **En mars 2007, le gouvernement a déposé au Parlement un avant-projet de loi proposant la création d'un fonds d'investissements prioritaires à partir des recettes minières exceptionnelles.** Une fois le texte approuvé par le Parlement, la liste des investissements admissibles sera établie et intégrée aux budgets de 2008 et des exercices subséquents. Pour ce qui est des projets d'investissement, les services du FMI ont incité les autorités à s'assurer qu'ils vont dans le sens des priorités du nouveau DSRP et sont pleinement intégrés aux budgets annuels et au cadre de dépenses à moyen terme.

Opérations financières de l'État, 2006-07

| | 2006 | | 2007 | |
|--|----------------------|-------|-------------|-------|
| | Prog. Orig. | Est. | Prog. Orig. | Rév.. |
| | (Pourcentage du PIB) | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 11.3 | 12.9 | 12.0 | 11.5 |
| <i>dont</i> : Recettes exceptionnelles tirées de l'uranium | ... | 1.6 | ... | ... |
| Dépenses totales | 19.1 | 18.6 | 21.3 | 23.3 |
| <i>dont</i> : sur financement intérieur | 14.0 | 12.6 | 15.3 | 15.6 |
| Déficit global (base engagements) | -7.8 | -5.7 | -9.3 | -11.8 |
| Déficit de base | -2.7 | 0.3 | -3.3 | -4.1 |
| Variation des arriérés de paiement | -0.3 | -0.7 | -0.8 | -0.8 |
| Déficit global (base caisse) | -8.1 | -6.4 | -10.1 | -12.5 |
| Financement | 8.1 | 6.4 | 10.1 | 12.5 |
| Financement extérieur (net) | 11.3 | 11.2 | 6.0 | 12.2 |
| <i>dont</i> : dons | 46.3 | 45.9 | 3.6 | 8.5 |
| Financement intérieur | -3.3 | -4.8 | 0.4 | 0.4 |
| Besoin de financement | 0.0 | 0.0 | 3.7 | 0.0 |
| Identifié | 0.0 | 0.0 | 3.7 | ... |
| Pour mémoire : | | | | |
| PIB nominal (milliards de FCFA) | 1,854 | 1,914 | 1,971 | 2,053 |

Sources : autorités nigériennes; estimations des services du FMI.

14. En avril 2007, les autorités ont finalisé un plan de réduction des arriérés intérieurs pour 2007 et à moyen terme (MPEF, paragraphe 16). Pour 2007, elles donneront la priorité aux arriérés envers les banques et les distributeurs de produits pétroliers, et aux ordonnancements non payés au Trésor qui remontent à 2005 et 2006. Le plan expose également en détail la marche à suivre pour l'élimination d'autres arriérés envers des fournisseurs et des créanciers qui étaient en cours à fin 1999 et qui ont été vérifiés en 2005.

15. **Les négociations avec les créanciers non membres du Club de Paris qui subsistent, en vue de conclure des accords d'allègement de dette à des conditions comparables à celles obtenues précédemment, se poursuivent (Algérie, Iraq et Libye), mais aucun accord n'a encore été conclu.**

C. Réformes structurelles

Gestion des finances publiques

16. **En raison de la faiblesse du ratio recettes/PIB du Niger et de l'importance des besoins financiers engendrés par la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'augmentation des recettes intérieures constitue une réforme prioritaire.** Celle-ci est axée sur le renforcement de l'administration des impôts et des douanes par des mesures destinées à améliorer la fonction d'audit, à contrôler les exemptions et à combattre la fraude (MPEF, paragraphes 18 et 19).

Niger : Classement d'après les indicateurs du rapport Doing Business

| Indicateurs généraux | Rang en 2006 | Rang en 2005 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| <i>Doing Business</i> | 160 | 170 |
| Création d'entreprise | 147 | 159 |
| Octroi de licences | 126 | 155 |
| Embauche des travailleurs | 168 | 168 |
| Transfert de propriété | 103 | 101 |
| Obtention de prêts | 143 | 143 |
| Protection des investisseurs | 99 | 96 |
| Paiement des impôts | 115 | 110 |
| Commerce transfrontalier | 174 | 173 |
| Exécution des contrats | 104 | 99 |
| Fermeture d'entreprise | 129 | 146 |

Source : Doing Business 2007, Banque mondiale.

1 Sur 175 pays

17. **Le renforcement de la gestion des dépenses permettra à l'État de faire preuve de plus de transparence dans l'exécution de ses opérations et de mieux en rendre compte.** Le programme amènera le gouvernement i) à mieux contrôler ses dépenses; ii) à resserrer les procédures de passation des marchés publics; iii) à établir plus rapidement les comptes du Trésor; iv) à renforcer la Cour des comptes (MPEF, paragraphe 20). Le Trésor a fait des progrès dans l'établissement de comptes complets, les soldes étant actualisés à partir de 1997.⁵

⁵ Faute de documentation adéquate, le gouvernement ne dispose pas des soldes antérieurs à 1997 et demandera une dérogation au Parlement. Par conséquent, la formulation du critère de réalisation a été modifiée de manière que les soldes antérieurs à 1997 ne soient plus exigés.

Réformes destinées à améliorer le climat d'investissement

18. **Les autorités prévoient aller de l'avant avec des réformes qui faciliteront le développement du secteur privé.** L'évaluation du climat d'investissement réalisée récemment par la Banque mondiale révèle que le Niger demeure un des pays d'Afrique subsaharienne où le coût de la pratique des affaires est le plus élevé. L'accès restreint au financement et son coût élevé, les infrastructures matérielles déficientes, la lourdeur des procédures d'obtention de permis et d'importation, la rigidité du marché du travail et la faiblesse du système judiciaire comptent parmi les principaux obstacles à l'investissement. Pour combler ces lacunes, les autorités prévoient parachever la privatisation du Crédit du Niger et opérationnaliser l'organisme financier de la poste. Afin de rendre les services financiers plus accessibles en milieu rural, des institutions de microcrédit aux prises avec des difficultés financières sont en voie de restructuration avec l'aide de donateurs.⁶ Le gouvernement collabore également avec la Banque mondiale afin de renforcer le système judiciaire, réformer le régime foncier et simplifier le cadre de réglementation des entreprises, notamment les procédures d'immatriculation. L'augmentation des investissements dans les infrastructures contribuerait également à réduire le coût de la pratique des affaires.

19. **Le gouvernement est déterminé à assurer la transparence des recettes tirées des ressources naturelles.** Il collabore étroitement avec la Banque mondiale afin de se conformer aux normes de l'EITI. À cette fin, un contrôle par sondage de ressources nationales sera réalisé en 2007 sur la base des comptes de 2005; les résultats seront rendus publics. Le gouvernement s'est également engagé à identifier clairement, à décrire et à notifier les transactions liées aux ressources naturelles dans le cadre de la budgétisation.

IV. SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET RISQUES

20. Les autorités demandent i) une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation structurel relatif à la mise en application du mécanisme flexible de détermination des prix des produits pétroliers, compte tenu des mesures correctrices prises; ii) une dérogation pour la non-observation du degré de concessionnalité du prêt devant financer les projets de développement prioritaires, car des bonifications d'intérêt seront vraisemblablement obtenues; iii) la modification de deux critères de réalisation quantitatifs; iv) la modification des critères de réalisation structurels relatifs à l'établissement de la balance consolidée des comptes de l'État de manière à exclure les soldes antérieurs à 1997, qui feront l'objet d'une demande de dérogation au Parlement, et à la fixation des prix des produits pétroliers, suite à l'accord conclu avec la société civile sur le relèvement du seuil des variations mensuelles de prix.

⁶ La Banque mondiale apporte son soutien à la mise en œuvre des réformes du secteur financier.

21. **La mise en œuvre des réformes du Niger est confrontée à des risques.** Les sécheresses et les perturbations négatives des termes de l'échange pourraient nuire à la croissance économique et à la sécurité alimentaire. La situation budgétaire demeure fragile si l'on considère la base de recettes relativement restreinte et les pressions accrues en faveur d'une augmentation des dépenses. Cependant, des mesures structurelles énergiques axées sur les recettes alliées à l'assistance technique des partenaires de développement atténueraient les risques à moyen terme. Des réformes destinées à renforcer la gestion des dépenses publiques devraient contribuer à catalyser l'aide des partenaires de développement, et l'amélioration des perspectives dans le secteur minier pourrait se traduire par des prévisions de recettes plus favorables.

V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

22. **Jusqu'à maintenant, la réalisation du programme est satisfaisante, presque tous les critères de réalisation ayant été respectés.** En mai 2007, le gouvernement a fortement majoré les prix et a atténué la mesure de report de la taxe entrée en vigueur en avril suite à la hausse des cours mondiaux du pétrole. Le gouvernement est déterminé à abolir cette mesure de report d'ici juillet 2007. Il a également demandé une bonification d'intérêt à deux fonds de garantie africains afin que l'élément don d'un prêt obtenu récemment pour financer un projet prioritaire, qui s'établit actuellement à quelque 42 %, soit augmenté.

23. **Le programme de 2007 continue de mettre l'accent sur l'accroissement des dépenses de lutte contre la pauvreté, et le renforcement de la gestion des recettes et des dépenses.** Il est prévu de consacrer beaucoup plus de ressources aux programmes prioritaires dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du développement rural, au terme de l'augmentation de l'aide extérieure. Les autorités devraient continuer de favoriser la croissance des recettes en prenant des mesures visant à resserrer les contrôles frontaliers, les audits fiscaux et les exemptions. Les récentes mesures visant à renforcer l'établissement du budget (ce qui comprend l'élaboration d'un cadre des dépenses à moyen terme pour les secteurs névralgiques), à assurer un meilleur suivi des programmes prioritaires, et à resserrer les contrôles et les procédures d'approvisionnement sont opportunes. Les autorités sont invitées à renforcer davantage les audits internes et la Cour des comptes, notamment en veillant à ce que l'information et les ressources humaines soient adéquates.

24. **L'assainissement du climat d'investissement devrait être accéléré.** Les mesures prises afin de privatiser et de restructurer les institutions financières publiques sont opportunes, car elles devraient contribuer à rendre le crédit plus accessible et plus abordable. La restructuration d'institutions de microcrédit chancelantes devrait être accélérée, compte tenu de leur apport capital à l'agriculture et à d'autres initiatives à petite échelle. Afin d'améliorer la capacité de réaction de l'offre, il est essentiel que les autorités, avec l'appui de la Banque mondiale, renforce le système judiciaire, réforme le régime foncier et rationalise le cadre de réglementation des entreprises.

25. **Les efforts actuellement déployés par les autorités pour parachever le nouveau document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sont bien accueillis.** Elles prévoient demander des dons pour financer l'exécution du DSRP. Si les dons obtenus ne suffisent pas, les autorités ne devraient contracter de nouveaux emprunts que dans la mesure où ils sont assortis des conditions les plus concessionnelles possibles et financent des investissements très productifs.
26. **Les risques pour la mise en œuvre du programme peuvent être gérés.** La détermination des autorités à renforcer la gestion des recettes intérieures et des dépenses devrait atténuer les risques liés à la viabilité budgétaire. Les progrès réalisés à ce chapitre devraient également catalyser le soutien des donateurs, qui est nécessaire afin que le Niger puisse stimuler la croissance, lutter contre la pauvreté et réduire sa vulnérabilité aux chocs défavorables.
27. À la lumière de ce qui précède et des mesures correctrices prises, les services recommandent au Conseil d'approuver, à la demande des autorités, la dérogation à la non-observation de deux critères de réalisation, la modification des critères de réalisation pour le reste de 2007, et l'achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord FRPC.

Tableau 1. Niger : Calendrier prévisionnel de décaissement au titre de l'accord FRPC, 2007-08

| Montant (millions) | Date de décaissement | Conditions de décaissement ¹ |
|-----------------------|---------------------------|---|
| 0.940 DTS | 1 ^{er} juin 2007 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2006 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la quatrième revue au titre de l'accord |
| 0.940 DTS | 15 sept. 2007 | Observation des critères de réalisation au 30 juin 2007 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la cinquième revue au titre de l'accord |
| 0.940 DTS | 15 janv. 2008 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2007 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la sixième revue au titre de l'accord |

Source : Fonds monétaire international.

¹Outre les conditions générales applicables aux accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance.

Tableau 2. Niger : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004-10

| | 2004 | 2005 | 2006 | | 2007 | | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|-------|-------|-------------|-------|-------------|------------|-------|-------------|-------|
| | Est. | | Prog. Orig. | Est. | Prog. Orig. | Prog. rév. | | Projections | |
| (Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Revenu national et prix | | | | | | | | | |
| PIB à prix constants | -0.8 | 7.2 | 3.4 | 4.8 | 4.1 | 4.5 | 5.3 | 5.3 | 5.4 |
| Déflateur du PIB | -0.5 | 8.5 | 0.1 | 1.1 | 2.1 | 2.6 | 2.6 | 2.5 | 2.6 |
| Indice des prix à la consommation | | | | | | | | | |
| Moyenne annuelle | 0.4 | 7.8 | 0.3 | 0.1 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Fin de période | 3.7 | 4.2 | 1.5 | 0.4 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | | |
| Exportations, f. à b. (unités, francs CFA) | 12.8 | 9.2 | -1.6 | 8.1 | 17.4 | 12.6 | 10.1 | 6.7 | 6.6 |
| Importations, f. à b. (unités, francs CFA) | 9.2 | 30.7 | -1.4 | 0.9 | 13.6 | 24.5 | 14.4 | 4.1 | 15.2 |
| Volume des exportations | 7.9 | -3.7 | -3.8 | -0.8 | 12.4 | 7.1 | 5.8 | 3.4 | 3.6 |
| Volume des importations | 2.9 | 23.1 | -5.2 | -1.8 | 9.3 | 22.7 | 16.2 | 4.2 | 16.4 |
| Termes de l'échange (détérioration -) | -1.6 | 5.0 | -1.6 | 6.2 | 0.5 | 3.1 | 3.9 | 3.3 | 3.9 |
| Taux de change effectif nominal (dépréciation -) | 2.8 | -4.5 | ... | 3.6 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux de change effectif réel (dépréciation -) | 3.7 | -3.1 | ... | 1.5 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Finances publiques | | | | | | | | | |
| Recettes totales | 4.0 | 8.8 | 11.2 | 30.8 | 12.3 | -4.4 | 13.8 | 12.8 | 11.9 |
| Total des dépenses et prêts nets | -11.4 | 12.8 | 9.3 | -0.4 | 18.7 | 33.8 | 7.7 | 8.0 | 7.3 |
| dont : dépenses courantes ² | -1.0 | -4.3 | 18.1 | 5.4 | 13.4 | 32.3 | 7.9 | 8.1 | 7.4 |
| dépenses d'équipement | -21.7 | 34.1 | -0.4 | -5.4 | 26.0 | 35.3 | 10.4 | 7.8 | 7.3 |
| Monnaie et crédit | | | | | | | | | |
| Crédit intérieur ¹ | 24.1 | 2.3 | -17.3 | -16.1 | 7.1 | 12.9 | ... | ... | ... |
| Crédit à l'État (net ³) | 14.8 | -6.3 | -23.8 | -31.5 | 3.1 | 3.1 | ... | ... | ... |
| Crédit à l'économie ⁴ | 9.3 | 8.7 | 6.5 | 15.4 | 4.0 | 9.9 | ... | ... | ... |
| Avoirs intérieurs nets ⁵ | 24.3 | 1.7 | -18.1 | -17.3 | 6.3 | 10.9 | ... | ... | ... |
| Monnaie et quasi-monnaie | 20.3 | 6.6 | 6.1 | 16.2 | 6.3 | 11.5 | ... | ... | ... |
| (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Finances publiques | | | | | | | | | |
| Recettes totales | 11.2 | 10.5 | 11.3 | 12.9 | 12.0 | 11.5 | 12.1 | 12.7 | 13.1 |
| dont : recettes minières exceptionnelles | ... | ... | ... | 1.6 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Total des dépenses et prêts nets | 20.4 | 19.8 | 19.1 | 18.6 | 21.3 | 23.3 | 23.2 | 23.2 | 23.0 |
| dépenses courantes ⁶ | 11.1 | 9.1 | 10.5 | 9.1 | 11.2 | 11.2 | 10.9 | 10.9 | 10.8 |
| dépenses d'équipement | 9.3 | 10.7 | 8.5 | 9.5 | 10.1 | 12.0 | 12.3 | 12.3 | 12.2 |
| Solde budgétaire de base (hors dons ⁶) | -3.3 | -2.7 | -2.7 | 0.3 | -3.3 | -4.1 | -3.2 | -2.6 | -2.0 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | -9.3 | -9.4 | -7.8 | -5.7 | -9.3 | -11.8 | -11.1 | -10.5 | -9.9 |
| Solde global (base engagements, dons inclus ⁶) | -3.5 | -1.9 | -3.7 | -0.8 | -5.8 | -3.2 | -5.9 | -5.4 | -4.8 |
| Investissement brut | 14.4 | 22.4 | 15.5 | 21.1 | 18.0 | 22.3 | 25.8 | 25.1 | 27.8 |
| dont : investissement fixe privé | 11.3 | 14.2 | ... | 14.0 | ... | 14.3 | 17.8 | 17.1 | 20.0 |
| Épargne nationale brute | 6.6 | 13.4 | 7.9 | 12.8 | 7.4 | 12.0 | 9.2 | 9.3 | 8.7 |
| Solde des transactions courantes | | | | | | | | | |
| Hors dons d'aide budgétaire | -9.5 | -12.0 | -10.3 | -10.7 | -11.5 | -14.2 | -17.4 | -16.5 | -19.8 |
| Dons d'aide budgétaire compris | -7.8 | -9.1 | -7.5 | -8.3 | -10.6 | -10.2 | -16.6 | -15.8 | -19.1 |
| Ratio du service de la dette en pourcentage des : | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et de services | 13.2 | 10.1 | 227.1 | 227.1 | 2.3 | 2.4 | 2.3 | 2.5 | 2.8 |
| Recettes publiques ⁶ | 21.2 | 16.0 | 346.8 | 321.4 | 3.6 | 3.6 | 3.3 | 3.5 | 3.7 |
| VAN de la dette extérieure | 22.5 | 21.8 | ... | 6.9 | ... | 8.1 | 9.7 | 11.1 | 12.2 |
| (En milliards de francs CFA) | | | | | | | | | |
| PIB aux prix courants du marché | 1,554 | 1,808 | 1,854 | 1,914 | 1,971 | 2,053 | 2,217 | 2,393 | 2,587 |
| Solde global des paiements | -24.8 | 15.7 | 62.2 | 98.4 | -77.2 | 11.0 | -73.0 | -60.0 | -60.5 |

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Base engagements, d'après les ordonnancements émis.² Y compris la réserve budgétaire.³ En pourcentage de la masse monétaire en début de période.⁴ Total des recettes, hors dons, moins les dépenses totales, hors projets d'investissement financés sur ressources extérieures.⁵ Les données et projections relatives au programme comprennent les aides-projets. Les données réelles comprennent également les dons au titre de l'appui budgétaire.⁶ Après allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, à partir de 2006.

Tableau 3. Niger : Opérations financières de l'État, 2004-10

| | 2004 | 2005 | 2006 | | 2007 | | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|--------|--------|-------------|--------|-------------|------------|-------------|--------|--------|
| | Est. | | Prog. Orig. | Est. | Prog. Orig. | Prog. rév. | Projections | | |
| (En milliards de francs CFA) | | | | | | | | | |
| Recettes totales | 173.8 | 189.0 | 210.3 | 247.2 | 236.2 | 236.2 | 268.8 | 303.1 | 339.3 |
| Recettes fiscales | 167.6 | 181.3 | 203.1 | 203.8 | 224.3 | 224.3 | 254.6 | 283.5 | 316.4 |
| <i>dont</i> : commerce international | 87.8 | 93.9 | 98.0 | 95.8 | 102.1 | 102.1 | 111.7 | 124.4 | 135.3 |
| Recettes non fiscales | 1.4 | 4.9 | 4.2 | 38.5 | 9.3 | 9.3 | 10.3 | 14.4 | 16.8 |
| <i>dont</i> : recettes exceptionnelles tirées de l'uranium | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 30.4 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Revenus des comptes spéciaux | 3.9 | 2.8 | 3.0 | 4.9 | 2.6 | 2.6 | 3.9 | 5.3 | 6.1 |
| Total des dépenses et prêts nets | 317.6 | 358.4 | 354.1 | 356.9 | 420.4 | 477.6 | 514.2 | 555.2 | 595.9 |
| <i>dont</i> : financées sur ressources intérieures | 224.6 | 238.4 | 259.9 | 241.4 | 301.5 | 319.4 | 340.7 | 366.5 | 391.9 |
| Total des dépenses courantes | 172.7 | 165.3 | 195.2 | 174.2 | 221.5 | 223.8 | 241.5 | 261.1 | 280.4 |
| Dépenses budgétaires | 155.8 | 148.7 | 182.4 | 163.8 | 207.8 | 210.1 | 227.5 | 246.9 | 265.3 |
| Salaires et traitements | 59.2 | 63.0 | 68.8 | 68.0 | 73.3 | 73.3 | 77.7 | 82.4 | 87.3 |
| Matériel et fournitures | 50.3 | 43.6 | 48.8 | 47.4 | 61.8 | 63.0 | 71.6 | 81.3 | 87.8 |
| Subventions et transferts | 38.2 | 31.9 | 59.5 | 43.5 | 66.2 | 68.3 | 71.8 | 75.3 | 81.4 |
| Intérêts inscrits à l'échéancier | 8.1 | 10.1 | 5.3 | 4.9 | 6.5 | 5.5 | 6.5 | 7.8 | 8.8 |
| <i>dont</i> : dette extérieure | 8.0 | 8.0 | 4.1 | 3.7 | 3.8 | 3.8 | 4.0 | 5.3 | 6.3 |
| Dépenses des comptes spéciaux | 16.9 | 16.6 | 12.8 | 10.4 | 13.7 | 13.7 | 14.0 | 14.3 | 15.1 |
| Dépenses d'équipement et prêts nets | 144.9 | 193.1 | 158.9 | 182.6 | 198.9 | 247.1 | 272.7 | 294.1 | 315.5 |
| Dépenses d'équipement | 144.0 | 193.3 | 157.9 | 182.6 | 198.9 | 247.1 | 272.7 | 294.1 | 315.5 |
| Financées sur ressources intérieures | 34.0 | 51.0 | 47.1 | 51.5 | 61.3 | 70.2 | 81.2 | 87.3 | 93.5 |
| Ressources PPTTE | 17.0 | 22.3 | 16.6 | 15.6 | 18.7 | 18.7 | 18.0 | 18.0 | 18.0 |
| Financées sur ressources extérieures | 93.0 | 120.0 | 94.2 | 115.5 | 118.9 | 158.2 | 173.5 | 188.7 | 204.0 |
| <i>dont</i> : dons | 46.5 | 77.2 | 74.2 | 74.2 | 70.3 | 109.9 | 112.8 | 121.7 | 131.6 |
| Prêts nets | 0.9 | -0.2 | 1.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Réserve budgétaire | ... | | ... | | ... | 6.7 | ... | ... | ... |
| Solde global (base engagements) | -143.8 | -169.3 | -143.9 | -109.7 | -184.2 | -241.4 | -245.4 | -252.1 | -256.6 |
| Solde de base | -50.8 | -49.3 | -49.7 | 5.8 | -65.3 | -83.2 | -71.9 | -63.3 | -52.6 |
| Variation des arriérés de paiement | -19.3 | -12.4 | -6.1 | -14.0 | -15.2 | -15.8 | -15.2 | -15.2 | -15.0 |
| <i>dont</i> : arriérés intérieurs | -19.3 | -12.4 | -6.1 | -14.0 | -15.2 | -15.8 | -15.2 | -15.2 | -15.0 |
| Erreurs et omissions | ... | | ... | -0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde global (base caisse) | -163.1 | -181.7 | -150.0 | -124.1 | -199.4 | -257.2 | -260.6 | -267.3 | -271.6 |
| Financement | 163.1 | 181.6 | 149.9 | 124.1 | 125.5 | 257.2 | 176.5 | 190.7 | 200.0 |
| Financement extérieur | 138.6 | 180.1 | 211.9 | 215.3 | 117.5 | 249.8 | 168.5 | 183.5 | 197.9 |
| Dons | 89.2 | 134.1 | 859.0 | 878.4 | 70.3 | 175.5 | 112.8 | 121.7 | 131.6 |
| Appuis budgétaires | 26.5 | 38.7 | 22.7 | 18.6 | 0.0 | 65.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Financement de projets | 46.5 | 77.2 | 51.9 | 75.5 | 70.3 | 109.9 | 112.8 | 121.7 | 131.6 |
| Assistance au titre de l'initiative PPTTE | 16.2 | 18.2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Assistance au titre de l'IADM | ... | ... | 784.3 | 784.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Prêts | 64.1 | 57.6 | 75.3 | 59.8 | 48.6 | 75.7 | 60.7 | 67.0 | 72.4 |
| <i>dont</i> : financement budgétaire | 17.6 | 14.8 | 33.0 | 19.8 | 0.0 | 27.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Amortissement | -22.4 | -14.6 | -725.1 | -726.0 | -4.8 | -4.8 | -5.0 | -5.2 | -6.1 |
| Allègement de la dette (y compris en cours de négociation) | 7.7 | 3.0 | 2.8 | 3.1 | 3.4 | 3.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Financement intérieur | 24.5 | 1.5 | -62.0 | -91.2 | 8.0 | 7.4 | 8.0 | 7.1 | 2.0 |
| Secteur bancaire | 28.7 | -14.8 | -59.5 | -82.8 | 8.0 | 7.4 | 8.0 | 7.1 | 2.0 |
| <i>dont</i> : FMI | 0.6 | 0.0 | -56.9 | -61.4 | 1.3 | 5.8 | 0.7 | 0.0 | 0.0 |
| Secteur non bancaire | -4.2 | 16.3 | -2.5 | -8.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Besoin de financement non couvert (+) | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 73.9 | 0.0 | 84.1 | 76.6 | 71.6 |
| (En pourcentage du PIB) | | | | | | | | | |
| Recettes totales | 11.2 | 10.5 | 11.3 | 12.9 | 12.0 | 11.5 | 12.1 | 12.7 | 13.1 |
| <i>dont</i> : recettes exceptionnelles tirées de l'uranium | ... | ... | ... | 1.6 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Total des dépenses et prêts nets | 20.4 | 19.8 | 19.1 | 18.6 | 21.3 | 23.3 | 23.2 | 23.2 | 23.0 |
| Total des dépenses courantes | 11.1 | 9.1 | 10.5 | 9.1 | 11.2 | 10.9 | 10.9 | 10.9 | 10.8 |
| Dépenses d'équipement et prêts nets | 9.3 | 10.7 | 8.6 | 9.5 | 10.1 | 12.0 | 12.3 | 12.3 | 12.2 |
| Réserve budgétaire | ... | ... | ... | ... | ... | 0.3 | ... | ... | ... |
| Solde de base | -3.3 | -2.7 | -2.7 | 0.3 | -3.3 | -4.1 | -3.2 | -2.6 | -2.0 |
| Solde global (base caisse) | -10.5 | -10.1 | -8.1 | -6.5 | -10.1 | -12.5 | -11.8 | -11.2 | -10.5 |
| Financement extérieur | 8.9 | 10.0 | 11.4 | 11.2 | 6.0 | 12.2 | 7.6 | 7.7 | 7.7 |
| Financement intérieur | 1.6 | 0.1 | -3.3 | -4.8 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.1 |
| Besoin de financement non couvert (+) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 3.7 | 0.0 | 3.8 | 3.2 | 2.8 |
| (En milliards de francs CFA) | | | | | | | | | |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | |
| PIBN | 1,554 | 1,808 | 1,854 | 1,914 | 1,971 | 2,053 | 2,217 | 2,393 | 2,587 |
| Flux d'allègement au titre de l'IADM | ... | ... | 5.4 | 5.4 | 8.9 | 8.9 | 11.9 | 14.3 | 14.3 |
| Dépenses sociales et rurales (hors financement extérieur) | 70.3 | 80.8 | 106.0 | 96.3 | 126.0 | 134.4 | ... | ... | ... |
| Financement intérieur, hors FMI | 23.9 | 1.5 | -5.1 | -29.8 | 6.7 | 1.6 | 7.3 | 7.1 | 2.0 |

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Niger : Situation monétaire, 2004-07

| | 2004 | 2005 | 2006 | | 2007 |
|---|-------|-------|-------------|-------|-------|
| | Dec. | Dec. | Prog. Orig. | Est. | Prog. |
| (En milliards de francs CFA; en fin de période) | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 67.9 | 79.2 | 139.4 | 162.5 | 164.1 |
| BCEAO | 49.0 | 67.1 | 132.0 | 168.4 | 185.0 |
| Banques commerciales | 18.9 | 12.0 | 7.4 | -5.8 | -20.8 |
| Avoirs intérieurs nets | 165.4 | 169.4 | 124.3 | 126.5 | 158.0 |
| Crédit intérieur | 186.4 | 191.8 | 148.8 | 151.7 | 189.1 |
| Créances bancaires nettes sur l'État | 85.3 | 70.5 | 11.3 | -7.9 | 1.0 |
| BCEAO | 85.6 | 75.1 | 15.4 | 0.6 | 11.7 |
| <i>dont</i> : avances statutaires | 33.1 | 32.1 | 32.1 | 35.2 | 26.5 |
| ressources du FMI | 73.5 | 75.2 | 18.6 | 13.8 | 19.6 |
| Banques commerciales | -3.5 | -7.1 | -5.5 | -10.4 | -14.2 |
| Autres | 3.2 | 2.5 | 1.4 | 1.8 | 2.0 |
| Crédit à l'économie | 101.1 | 121.3 | 137.5 | 159.6 | 188.1 |
| Autres postes, net | -21.0 | -22.4 | -24.5 | -25.2 | -31.1 |
| Monnaie et quasi-monnaie | 233.3 | 248.7 | 263.7 | 289.1 | 322.1 |
| Circulation fiduciaire hors banques | 97.7 | 108.1 | 115.0 | 132.9 | 148.1 |
| Dépôts privés à l'ONPE (épargne postale) | 3.2 | 2.5 | 1.4 | 1.8 | 2.0 |
| Dépôts bancaires | 132.5 | 137.9 | 147.3 | 154.4 | 172.0 |
| (Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période, sauf indication contraire) | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -4.1 | 4.8 | 24.2 | 33.5 | 0.6 |
| BCEAO | -9.8 | 7.8 | 26.1 | 40.7 | 5.7 |
| Banques commerciales | 5.8 | -3.0 | -1.9 | -7.2 | -5.2 |
| Avoirs intérieurs nets | 24.3 | 1.7 | -18.1 | -17.3 | 10.9 |
| Crédit intérieur | 24.1 | 2.3 | -17.3 | -16.1 | 12.9 |
| Créances bancaires nettes sur l'État | 14.8 | -6.3 | -23.8 | -31.5 | 3.1 |
| BCEAO | 15.2 | -4.5 | -24.0 | -29.9 | 3.8 |
| <i>dont</i> : avances statutaires | 0.0 | -0.4 | 0.0 | 1.3 | -3.0 |
| Banques commerciales | -0.8 | -1.5 | 0.6 | -1.3 | -1.3 |
| Autres | 0.4 | -0.3 | -0.4 | -0.3 | 0.1 |
| Crédit à l'économie | 9.3 | 8.7 | 6.5 | 15.4 | 9.9 |
| Autres postes, net | 0.3 | -0.6 | -0.9 | -1.1 | -2.0 |
| Monnaie et quasi-monnaie | 20.3 | 6.6 | 6.1 | 16.2 | 11.5 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | |
| Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large) | 6.7 | 7.3 | 7.3 | 6.6 | 6.4 |
| Crédit à l'économie (Variation, en pourcentage) | 21.7 | 20.0 | 13.4 | 31.6 | 17.9 |

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger : Balance des paiements, 2004-10

| | 2004 | 2005 | 2006 | | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|--------|--------|-------------|--------|--------|-------------|--------|--------|
| | Est | | Prog. Orig. | Est. | | Projections | | |
| (En milliards de francs CFA, sauf indication contraire) | | | | | | | | |
| Solde extérieur courant | -120.6 | -163.9 | -139.9 | -159.6 | -209.9 | -358.3 | -361.8 | -468.3 |
| Balance des biens et services | -175.4 | -259.7 | -233.4 | -238.7 | -321.4 | -405.5 | -418.1 | -527.0 |
| Balance des biens | -79.4 | -153.5 | -135.2 | -136.7 | -200.9 | -244.8 | -245.9 | -314.6 |
| Exportations, f. à b. | 230.6 | 251.9 | 259.3 | 272.3 | 308.3 | 337.5 | 360.2 | 383.8 |
| Uranium | 70.1 | 78.5 | 79.6 | 79.6 | 97.2 | 109.1 | 121.8 | 135.4 |
| Bétail | 26.8 | 31.8 | 23.0 | 48.6 | 48.5 | 46.8 | 47.6 | 47.1 |
| Or | 10.3 | 34.2 | 33.6 | 25.0 | 46.9 | 60.2 | 61.9 | 64.6 |
| Autres exportations | 123.4 | 107.3 | 123.1 | 119.0 | 115.7 | 121.6 | 128.9 | 136.8 |
| Importations, f. à b. | 310.1 | 405.4 | 394.5 | 409.0 | 509.2 | 582.4 | 606.2 | 698.4 |
| <i>dont</i> : produits alimentaires | 75.2 | 101.1 | 108.0 | 101.3 | 105.0 | 103.9 | 103.5 | 103.2 |
| produits pétroliers | 34.6 | 57.1 | 82.1 | 58.4 | 73.0 | 80.4 | 83.2 | 84.0 |
| Services et revenus (net) | -96.0 | -106.2 | -98.2 | -102.0 | -120.5 | -160.7 | -172.1 | -212.4 |
| Services (net) | -89.2 | -101.2 | -92.6 | -100.1 | -117.3 | -134.8 | -142.4 | -165.1 |
| Revenus (net) | -6.8 | -5.0 | -5.6 | -1.8 | -3.2 | -25.9 | -29.7 | -47.3 |
| <i>dont</i> : paiements d'intérêts sur dette publ. extérieure | -8.0 | -8.0 | -4.1 | -3.7 | -3.8 | -4.0 | -5.3 | -6.3 |
| Transferts courants sans contrepartie (net) | 54.8 | 95.8 | 93.5 | 79.2 | 111.5 | 47.2 | 56.3 | 58.8 |
| Privés (net) | 16.2 | 43.5 | 42.4 | 34.1 | 30.1 | 31.0 | 38.8 | 41.9 |
| Publics (net) | 38.6 | 52.4 | 51.1 | 45.1 | 81.4 | 16.2 | 17.5 | 16.9 |
| <i>dont</i> : appuis budgétaires directs | 0.0 | 38.7 | 22.7 | 18.6 | 65.6 | ... | ... | ... |
| Comptes de capital et d'opérations financières | 98.4 | 187.9 | 202.1 | 258.0 | 220.9 | 285.3 | 301.8 | 407.7 |
| Compte de capital | 52.2 | 81.1 | 839.2 | 893.2 | 111.9 | 114.3 | 123.3 | 133.2 |
| Transferts de capitaux privés | 5.7 | 3.9 | 3.0 | 3.0 | 2.0 | 1.6 | 1.6 | 1.6 |
| Dons liés aux projets | 46.5 | 77.2 | 51.9 | 75.5 | 109.9 | 112.8 | 121.7 | 131.6 |
| Acquisition/cession d'actifs non financiers non produits | ... | ... | ... | 30.4 | ... | ... | ... | ... |
| Annulation de dette | 0.0 | 0.0 | 784.3 | 784.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Comptes d'opérations financières | 46.2 | 106.8 | -637.1 | -635.2 | 109.0 | 171.0 | 178.5 | 274.6 |
| Investissement direct | 7.0 | 18.3 | 6.9 | 12.5 | 25.0 | 111.6 | 112.8 | 204.0 |
| Investissement de portefeuille | 1.4 | 22.0 | -2.5 | -2.8 | 1.5 | 2.0 | 2.2 | 2.3 |
| Autres investissements | 37.8 | 66.5 | -641.5 | -644.9 | 82.5 | 57.4 | 63.6 | 68.2 |
| Secteur public (net) | 41.7 | 46.0 | -649.8 | -659.7 | 70.9 | 55.8 | 61.9 | 66.4 |
| Décaissements | 64.1 | 60.6 | 75.3 | 65.4 | 75.7 | 60.8 | 67.1 | 72.5 |
| Prêts budgétaires | 17.6 | 17.8 | 33.0 | 22.6 | 27.4 | ... | ... | ... |
| Prêts liés aux projets | 46.5 | 42.8 | 42.3 | 42.8 | 48.3 | 60.8 | 67.1 | 72.5 |
| Amortissement | 22.4 | 14.6 | 725.1 | 725.1 | 4.8 | 5.0 | 5.2 | 6.1 |
| Autres (net) | -3.9 | 20.4 | 8.3 | 14.8 | 11.6 | 1.5 | 1.7 | 1.8 |
| Erreurs et omissions | -2.6 | -8.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde global | -24.8 | 15.7 | 62.2 | 98.4 | 11.0 | -73.0 | -60.0 | -60.5 |
| Financement | 26.2 | -15.6 | -62.1 | -98.4 | -13.2 | -10.4 | -15.8 | -10.7 |
| Avoirs extérieurs nets (BCEAO) | 19.1 | -18.4 | -64.9 | -101.2 | -16.6 | -10.4 | -15.8 | -10.7 |
| <i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI | 0.6 | 1.5 | -51.9 | -56.4 | 5.8 | 0.7 | 0.0 | -0.1 |
| Rééchelonnement obtenu | 7.1 | 2.8 | 2.8 | 2.8 | 3.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Variation des arriérés | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Besoin de financement non couvert | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 83.4 | 75.8 | 71.2 |
| (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | |
| <i>Pour mémoire</i> : | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | | | | | | | | |
| Dons officiels inclus (en pourcentage du PIB) | -7.8 | -9.1 | -7.5 | -8.3 | -10.2 | -16.6 | -15.8 | -19.1 |
| Dons officiels exclus (en pourcentage du PIB) | -10.2 | -12.0 | -10.3 | -10.7 | -14.2 | -17.4 | -16.5 | -19.8 |
| VAN de la dette extérieure (en pourcentage des exportations) | 125.0 | 132.2 | ... | 41.3 | 46.7 | 54.7 | 63.7 | 71.0 |
| Taux de change (francs CFA pour 1 dollar EU, moyenne annuelle) | 527.4 | 526.9 | ... | 522.4 | ... | ... | ... | ... |

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Niger : Remboursements effectifs et projetés au FMI, 2006-14
(En millions de DTS, sauf indication contraire)

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Décaissements effectifs et inscrits à l'échéancier | 5.9 | 7.8 | 0.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Service de la dette au titre de l'encours des décaissements ¹ | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 3.4 | 4.6 | 5.2 | 5.2 |
| Remboursements au titre du principal ² | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 2.9 | 4.1 | 4.7 | 4.7 |
| Remboursements des intérêts et commissions ³ | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 |
| En pourcentage de la quote-part | 0.5 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 5.2 | 7.0 | 7.9 | 7.8 |
| Service de la dette projeté sur les décaissements prévus ⁴ | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.5 | 0.6 |
| Remboursements au titre du principal | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.5 | 0.6 |
| Remboursements des intérêts et commissions | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| En pourcentage de la quote-part | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.7 | 0.9 |
| Total du service de la dette (décaissements effectués et prévus) | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 3.5 | 4.7 | 5.7 | 5.7 |
| Remboursements au titre du principal | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 2.9 | 4.2 | 5.2 | 5.3 |
| Remboursements des intérêts et commissions | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 |
| En pourcentage de la quote-part | 0.5 | 0.8 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 5.3 | 7.1 | 8.6 | 8.7 |
| Encours des crédits du FMI | 17.6 | 25.4 | 26.3 | 26.3 | 26.2 | 23.3 | 19.1 | 13.9 | 8.7 |
| En pourcentage : | | | | | | | | | |
| des exportations de biens et de services | 4.2 | 5.3 | 4.9 | 4.6 | 4.2 | 3.5 | 2.6 | 1.6 | 0.8 |
| des réserves officielles brutes | 7.4 | 9.2 | 8.9 | 8.2 | 7.7 | 6.7 | 5.6 | 4.8 | 2.9 |
| du PIB | 0.7 | 0.9 | 0.9 | 0.8 | 0.7 | 0.6 | 0.5 | 0.3 | 0.2 |
| de la quote-part | 26.8 | 38.6 | 40.0 | 40.0 | 39.9 | 35.4 | 29.0 | 21.2 | 13.2 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | |
| Assistance PPTE ⁵ | 17.7 | | | | | | | | |
| Allègement de la dette au titre de l'IADM ^{5, 6} | 59.8 | | | | | | | | |

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base des décaissements effectués après le 1er janvier 2005.

² Après application des dispositifs IADM et PPTE.

³ Projections basées sur le taux d'intérêt en vigueur applicable aux ressources FRPC et sur le taux d'intérêt du DTS. Cela comprend les commissions et les prélèvements de DTS.

⁴ En supposant que le solde à verser au titre de l'accord FRPC en vigueur (2,8 millions de DTS) est décaissé.

⁵ Octroyée sur la base de l'encours le 6 janvier 2006.

⁶ L'allègement au titre de l'IADM couvre la totalité de l'encours des créances du FMI à fin 2004 non réglées au moment où le Niger a été admis à bénéficier du dispositif. Les chiffres correspondent à la part qui s'ajoute à l'allègement PPTE.

Tableau 7. Dépenses budgétaires dans les secteurs social et rural, 2002-07
(En millions de francs CFA)

| | 2002 | | 2003 | | 2004 | | 2005 | | 2006 | | 2007 | |
|---------------------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|----------------|-------------------|
| | Montant | % de l'allocation | Montant est. | % de l'allocation | Montant | % de l'allocation |
| ÉDUCATION | | | | | | | | | | | | |
| Total | 48,420 | 86 | 50,890 | 88 | 53,590 | 81 | 62,950 | 79 | 62,119 | 78 | 93,662 | 78 |
| Pourcentage du PIB | 3.2 | | 3.2 | | 3.4 | | 3.5 | | 3.2 | | 4.6 | |
| Dépenses courantes | 38,630 | 96 | 38,990 | 103 | 37,640 | 84 | 48,970 | 96 | 50,859 | 91 | 61,985 | 91 |
| Salaires | 22,610 | 100 | 23,080 | 113 | 23,440 | 97 | 23,790 | 98 | 25,904 | 93 | 28,133 | 93 |
| Autre | 16,020 | 91 | 15,910 | 92 | 14,200 | 69 | 25,120 | 93 | 24,955 | 89 | 33,852 | 89 |
| Dépenses en capital | 9,790 | 61 | 11,900 | 59 | 15,950 | 76 | 14,040 | 49 | 11,260 | 48 | 31,677 | 48 |
| Financement intérieur | 1,500 | 69 | 1,710 | 88 | 290 | 77 | 2,100 | 46 | 2,016 | 60 | 7,093 | 60 |
| Financement extérieur | 6,390 | 54 | 7,540 | 52 | 13,430 | 77 | 9,330 | 45 | 7,092 | 40 | 24,584 | 40 |
| Ressources PPTÉ | 1,900 | 98 | 2,650 | 72 | 2,230 | 59 | 2,610 | 83 | 2,152 | 90 | ... | ... |
| SANTÉ | | | | | | | | | | | | |
| Total | 28,240 | 79 | 33,640 | 68 | 27,870 | 78 | 31,740 | 84 | 25,095 | 72 | 49,081 | 72 |
| Pourcentage du PIB | 1.9 | | 2.1 | | 1.8 | | 1.8 | | 1.3 | | 2.4 | |
| Dépenses courantes | 12,690 | 76 | 11,450 | 75 | 13,500 | 81 | 18,570 | 100 | 16,708 | 87 | 23,822 | 87 |
| Salaires | 4,510 | 100 | 4,690 | 91 | 4,900 | 100 | 5,220 | 102 | 6,733 | 120 | 6,797 | 120 |
| Autre | 8,180 | 68 | 6,760 | 67 | 8,600 | 73 | 13,290 | 99 | 9,975 | 74 | 17,025 | 74 |
| Dépenses en capital | 15,550 | 87 | 22,190 | 65 | 14,370 | 76 | 13,230 | 69 | 8,387 | 53 | 25,259 | 53 |
| Financement intérieur | 660 | 55 | 1,470 | 59 | 870 | 82 | 1,370 | 54 | 1,635 | 83 | 6,472 | 83 |
| Financement extérieur | 12,080 | 80 | 16,990 | 62 | 10,540 | 80 | 7,340 | 61 | 3,047 | 30 | 18,787 | 30 |
| Ressources PPTÉ | 2,810 | 94 | 3,730 | 79 | 2,960 | 65 | 4,520 | 98 | 3,706 | 99 | ... | ... |
| ÉDUCATION ET SANTÉ | | | | | | | | | | | | |
| Total | 76,660 | 84 | 84,530 | 79 | 81,460 | 81 | 94,690 | 83 | 87,215 | 76 | 142,743 | 76 |
| Pourcentage du PIB | 5.1 | | 5.4 | | 5.2 | | 5.2 | | 4.6 | | 7.0 | |
| Dépenses courantes | 51,320 | 90 | 50,440 | 95 | 51,140 | 83 | 67,420 | 110 | 67,567 | 90 | 85,807 | 90 |
| Salaires | 27,120 | 100 | 27,770 | 108 | 28,340 | 98 | 29,010 | 99 | 32,637 | 97 | 34,930 | 97 |
| Autre | 24,200 | 81 | 22,670 | 83 | 22,800 | 70 | 38,410 | 121 | 34,930 | 84 | 50,877 | 84 |
| Dépenses en capital | 25,340 | 73 | 34,090 | 62 | 30,320 | 77 | 27,270 | 52 | 19,648 | 50 | 56,936 | 50 |
| Financement intérieur | 2,160 | 64 | 3,180 | 72 | 1,160 | 73 | 3,470 | 50 | 3,651 | 68 | 13,565 | 68 |
| Financement extérieur | 18,470 | 68 | 24,530 | 59 | 23,970 | 81 | 16,670 | 44 | 10,139 | 36 | 43,371 | 36 |
| Ressources PPTÉ | 4,710 | 112 | 6,380 | 76 | 5,190 | 62 | 7,130 | 92 | 5,858 | 95 | ... | ... |
| SECTEUR RURAL | | | | | | | | | | | | |
| Total | 41,160 | 69 | 43,930 | 53 | 66,586 | 70 | 57,819 | 66 | 40,260 | 34 | 99,166 | 34 |
| Pourcentage du PIB | 2.7 | | 2.8 | | 4.3 | | 3.2 | | 2.1 | | 4.8 | |
| Dépenses courantes | 7,400 | 85 | 5,700 | 62 | 7,200 | 80 | 9,340 | 94 | 8,563 | 62 | 11,739 | 62 |
| Salaires | 3,580 | 103 | 3,200 | 90 | 3,240 | 97 | 3,250 | 89 | 3,823 | 93 | 4,247 | 93 |
| Autre | 3,820 | 73 | 2,500 | 44 | 3,960 | 69 | 6,090 | 97 | 4,740 | 48 | 7,492 | 48 |
| Dépenses en capital | 33,760 | 66 | 38,230 | 52 | 59,386 | 69 | 48,479 | 62 | 31,697 | 30 | 87,427 | 30 |
| Financement intérieur | 1,200 | 68 | 1,000 | 48 | 1,270 | 69 | 1,150 | 80 | 1,854 | 10 | 23,269 | 10 |
| Financement extérieur | 28,400 | 63 | 30,530 | 49 | 52,776 | 73 | 42,479 | 63 | 21,017 | 29 | 64,158 | 29 |
| Ressources PPTÉ | 4,160 | 95 | 6,700 | 72 | 5,340 | 47 | 4,850 | 53 | 8,826 | 62 | ... | ... |

Sources : autorités nigériennes; estimations des services du FMI.

Tableau 8. Niger : Objectifs du Millénaire pour le développement

| | 1997 | 2000 | 2003 | 2004 |
|--|------|-------|--------|--------|
| 1 Éradiquer la pauvreté extrême et la faim | | | | |
| Prévalence de la malnutrition, poids/âge (% des moins de 5 ans) | .. | 40 | .. | .. |
| Prévalence de la sous-alimentation (% de la population) | 42 | .. | 32 | 32 |
| 2 Assurer l'éducation primaire pour tous | | | | |
| Taux d'alphabétisation des 15-24 ans | .. | .. | .. | 37 |
| Pourcentage de la cohorte ayant atteint la 5e année d'études primaires | .. | 74 | 74 | 74 |
| Taux d'achèvement des études primaires, total (% du groupe d'âge) | 16.6 | 16.8 | 19 | 25 |
| Taux net de scolarisation primaire (% du groupe d'âge pertinent) | .. | 25 | 36 | 39 |
| 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | | | | |
| Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national (%) | .. | 1 | 1 | 1 |
| Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%) | .. | 68.7 | 70.8 | 71.1 |
| Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes | .. | .. | .. | 44.2 |
| Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole | .. | .. | .. | .. |
| 4 Réduire la mortalité infantile | | | | |
| Vaccination contre la rougeole (% des enfants de 12-23 mois) | 35 | 34 | 64 | 74 |
| Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) ¹ | 156 | 106 | .. | 81 |
| Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000) ¹ | 265 | 239 | .. | 198 |
| 5 Améliorer la santé maternelle | | | | |
| Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé | .. | 15.7 | .. | .. |
| Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes) | .. | 1,600 | .. | .. |
| 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies | | | | |
| Nombre d'orphelins du VIH/SIDA | .. | .. | 24,000 | 24,000 |
| Taux d'incidence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans) | .. | 14 | .. | .. |
| Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants) | .. | .. | .. | 157.4 |
| Prévalence du VIH (% de la population de 15-49 ans) | .. | .. | 1 | 1 |
| Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%) | 19 | 34.3 | 49.8 | 45.5 |
| 7 Assurer un environnement durable | | | | |
| Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant) | 0.1 | 0.1 | 0.1 | .. |
| Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population) | .. | .. | 12 | .. |
| Accès à une source d'eau améliorée (% de la population) | .. | .. | 46 | .. |
| Zones protégées (% de la superficie totale du territoire) | .. | .. | 7.7 | 7.7 |
| 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement | | | | |
| Montant d'aide par habitant (dollars EU courants) | 31.3 | 17.9 | 35 | 39.7 |
| Service de la dette (PPG et FMI uniquement, % des exp. de biens et services, envois de fonds exclus) | 14 | 8 | 6 | 5 |
| Nombre d'abonnés au téléphone fixe et mobile (pour 1 000 habitants) | 1.6 | 1.9 | 7.6 | 12.8 |
| Utilisateurs du réseau Internet (pour 1 000 habitants) | 0 | 0.3 | 1.5 | 1.8 |
| Ordinateurs personnels (pour 1 000 habitants) | 0.2 | 0.4 | 0.6 | 0.7 |
| Total du service de la dette (% des exp. de biens et services et des revenus) | 20 | 8 | 8 | 8 |
| Autres | | | | |
| Taux de fécondité, total (naissances par femme) | 8.2 | 8 | 7.8 | 7.7 |
| PNB par habitant, méthode Atlas (en dollars EU courants) | 180 | 160 | 180 | 210 |
| PNB, méthode Atlas (en milliards de dollars EU courants) | 1.9 | 1.9 | 2.4 | 2.8 |
| Formation brute de capital (% du PIB) | 10.9 | 11.4 | 14.2 | 15.9 |
| Espérance de vie à la naissance, total (en années) | 42.7 | 43.6 | 44.5 | 44.7 |
| Taux d'alphabétisation des adultes, total (% des pers. âgées de 15 ans ou plus) | .. | .. | .. | 28.7 |
| Population, total (en millions) | 10.6 | 11.8 | 13.1 | 13.5 |
| Commerce (en pourcentage du PIB) | 40.4 | 43.5 | 41.2 | 41.7 |

Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde, avril 2006.

¹ Les données de la dernière colonne se rapportent à 2006.

APPENDICE I**Lettre D'Intention**

Niamey, le 16 mai 2007

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

1. Le gouvernement continue a mettre en œuvre les politiques et les réformes envisagées dans le programme appuyé par la FRPC. Jusqu' à fin avril 2007 tous les critères de réalisation ont été observés, à l'exception du critère sur le mécanisme automatique d'ajustement des produits pétroliers, puisque un différé d'impôts a été introduit en avril 2007, à la suite d'une forte augmentation des prix internationaux, et le degré de concessionnalité d'un prêt récemment conclus pour financer l'importations de bien d'équipement agricoles prioritaires, qui est proche de 42 %. En mai, nous avons revu sensiblement les prix à la hausse et réduit le différé. Le différé sera complètement éliminé à partir du moi de juillet. Pour accroître l'élément don du prêt sus mentionné, le gouvernement a sollicité une bonification d'intérêts du Fonds africain de garantie et coopération économique et du Fonds africain de solidarité, et nous avons bon espoir pour que cette requête sera satisfaite. En plus, toutes les mesures structurelles représentant des repères à fin avril 2007 ont été respectées, à l'exception d'une seule, malgré les retards enregistrés dans l'adoption de certaines mesures.

2. La bonne récolte de 2006 et une activité soutenue dans les secteurs des mines, des télécommunications et du bâtiment ont permis de maintenir un taux de croissance économique satisfaisant, de réduire par la suite les pressions inflationnistes et d'améliorer la sécurité alimentaire avec un fort soutien des donateurs.

3. Au cours de l'année 2006, les dépenses budgétaires de base, excluant les investissements financés par l'extérieur, sont restées au dessous des estimations du programme, à cause de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de certaines économies sur les transferts, tandis que le recettes, excluant des recettes exceptionnelles liées au secteur minier reçues en fin d'année, ont dépassé les prévisions. Ainsi, le déficit budgétaire et le financement intérieur ont été plus faibles que prévu au programme.

4. Le programme pour 2007, énoncé dans le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) de décembre 2006 a été modifié, puisque un accroissement de l'assistance budgétaire extérieure rend possible des dépenses prioritaires additionnelles. Le programme, décrit dans le MPEF en annexe, est centré sur la poursuite des politiques et réformes afin de renforcer la croissance économique et combattre la pauvreté. La Loi de

finances pour 2007 est cohérente avec notre stratégie de réduction de la pauvreté, avec des allocations budgétaires plus importantes pour la santé, l'éducation et le développement rural. Le gouvernement est en train de poursuivre des réformes pour renforcer la mobilisation des recettes et la rigueur dans la gestion des dépenses, et pour promouvoir un meilleur fonctionnement du système bancaire et financier. Le nouveau Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pour 2008-12 est en cours de finalisation, et une réunion avec les bailleurs pour mobiliser les ressources nécessaires pour le DRSP est programmée courant 2007.

5. Le gouvernement du Niger sollicite l'achèvement de la quatrième revue du programme appuyé par la FRPC et la dérogation pour les critères de réalisation structurel et quantitatif indiqués plus haut. Il sollicite aussi la modification de deux critères quantitatifs de réalisation pour le reste de l'année. Comme par le passé, le gouvernement consent à la publication par le FMI de la présente lettre d'intention, du MPEF, du protocole d'accord technique et du rapport des services du FMI. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont propres à assurer la réalisation des objectifs de son programme et prendra toute autre mesure nécessaire à cette fin. Le Niger consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures conformément aux politiques du FMI au sujet de ces consultations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Ali Lamine Zeine

Ministre de l'Économie et des Finances

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

APPENDICE I — PIÈCE JOINTE I

Mémorandum de politiques économique et financière pour 2007

I. ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Développements macroéconomiques

1. Les conditions économiques et sociales ont continué à s'améliorer en 2006. La récolte de fin d'année a été excellente et le taux de croissance réelle du PIB est estimé à 4,8 %, contre 7,2 % en 2005. La croissance du secteur rural a atteint environ 8 %, et la performance des industries extractives, des télécommunications, et de la construction et des travaux publics est restée solide. Les prix des denrées alimentaires ont nettement diminué, ce qui a facilité la réduction de l'inflation d'environ 8 % en 2005 à pratiquement zéro en 2006. Les investissements privés, qui se sont montés à 14,2 % du PIB en 2005 contre 11,3 % en 2004, ont continué à être soutenus, à cause du regain d'expansion en cours dans les secteurs des mines, des télécommunications, de l'électricité, du transport et de la construction.
2. Deux années consécutives de bonne récolte céréalière en 2005 et 2006 ont contribué à réduire le nombre de personnes vulnérables à la pénurie alimentaire et facilité la reconstitution du stock national de sécurité. Avec les stocks existants et les livraisons en cours, les réserves pourraient atteindre 90.000 tonnes au milieu de 2007, contre environ 40.000 tonnes en fin 2006. Le gouvernement continue de suivre l'évolution de la sécurité alimentaire, en étroite collaboration avec les partenaires du développement.
3. Le déficit du compte courant de la balance des paiements, dons inclus, est estimé à 8,3 % du PIB en 2006, légèrement inférieur à celui de 2005, du fait d'exportations plus élevées, tandis que la réduction des importations de denrées alimentaires a été compensée par l'augmentation d'autres importations, en particulier de biens d'équipement. Compte tenu des recettes exceptionnelles reçues par le gouvernement en liaison avec l'octroi d'une concession minière pour l'uranium et de l'assistance budgétaire extérieure, les avoirs extérieurs nets de la banque centrale (excluant l'effet de l'annulation de la dette envers le Fonds monétaire international au titre de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale, IADM, pour une valeur d'environ 62 milliards de FCFA) se sont accrus de 40 milliards de FCFA.
4. En 2006, les crédits à l'économie octroyés par le secteur bancaire se sont fortement accrus (32 %) — après une croissance de 20 % en 2005 — reflétant notamment le soutien accordé aux secteurs en expansion. Les dépôts bancaires se sont accrus de 11,9 %, beaucoup plus rapidement qu'en 2005. L'augmentation des exportations agropastorales vers le Nigeria, et leur règlement en euro plutôt qu'en naira comme par le passé, a contribué à une

forte hausse de la circulation fiduciaire (22,7 %) et de la masse monétaire (16,2 %). Le réseau bancaire a continué à s'élargir.

Politique budgétaire

5. Au cours de l'année 2006, le gouvernement a poursuivi des politiques macroéconomiques prudentes et la mise en œuvre des réformes essentielles pour renforcer la croissance et réduire la pauvreté. Le solde budgétaire de base, qui exclut les dépenses d'investissement sur financement extérieur, a enregistré un surplus de 5,8 milliards de FCFA (0,3 % du PIB estimé pour 2006), comparé à un déficit programmé de 49,7 milliards de FCFA (2,7 % du PIB). Ce surplus résulte de recettes exceptionnelles liées au secteur minier (30,4 milliards de FCFA encaissés en fin d'année, équivalent à 1,6 % du PIB) ainsi que de moindres dépenses au titre des transferts et subventions pour 16 milliards de FCFA, notamment pour le programme d'alerte précoce, les enseignants contractuels, et la réserve budgétaire. Le niveau des dépenses a été plus faible que prévu en raison des moins values de 17 milliards enregistrés sur l'assistance budgétaire extérieure programmée. Les recettes totales, excluant les recettes exceptionnelles liées au secteur minier, ont dépassé les prévisions de 6,5 milliards de FCFA, surtout du fait d'un niveau plus élevé de recettes non fiscales. Les recettes fiscales sont restées en ligne avec les prévisions du programme, du fait d'une amélioration de l'administration fiscale et douanière — un meilleur contrôle sur la valeur des importations et sur le transit, ainsi que des contrôles renforcés sur les moyennes et grandes entreprises — qui a donné des résultats positifs.

6. Tous les critères de réalisation quantitatifs du programme pour fin décembre 2006 au titre de la FRPC ont été observés (tableau 1a). Le déficit de base plus faible que programmé (un indicateur quantitatif du programme) a conduit à un financement intérieur (critère de réalisation) en dessous du plafond prévu au programme; ce critère est respecté même si l'on exclut les recettes exceptionnelles encaissées en décembre 2006 suite à l'octroi d'un permis minier pour l'uranium. Le critère de réalisation concernant la réduction nette des arriérés intérieurs a été respecté avec une large marge (14 milliards de FCFA contre 6,1 programmé) en donnant la priorité à l'élimination des reste-à-payer au trésor relatifs aux exercices 2003-04. Les objectifs relatifs à la masse salariale, aux recettes intérieures, et au déficit budgétaire de base (tous des indicateurs quantitatifs du programme) ont été respectés. Toutefois, l'indicateur concernant la non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs n'a pas été observé, du fait du retard dans le paiement d'échéances envers la BCEAO.

7. Les critères de réalisation structurels jusqu'à fin mars 2007 ont aussi été observés, à l'exception de l'application du système flexible et transparent de fixation des prix des produits pétroliers, puisqu'un différé d'impôts a été réintroduit dans la structure de prix pour avril 2007 (tableau 2). Concernant les repères structurels, la recapitalisation par l'État de Finaposte, et l'informatisation des bureaux de douanes pour le suivi du transit des marchandises entre Torodi et Niamey a été effectuée à fin décembre 2006 comme prévu, et

la mise à jour pour fin mars 2007 du fichier des contribuables soumis à la direction des grandes entreprises (en conformité avec le seuil de 100 millions de FCFA de chiffre d'affaires) a été respecté. L'établissement de l'agence de régulation de la microfinance, le paiement par l'État de la subvention pour Nigerposte, la préparation d'un plan d'apurement des arriérés intérieurs ont été achevés avec quelque retard en avril 2007.

La gestion des dépenses publiques

8. Le gouvernement a continué à mettre en œuvre les recommandations de la revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR). Le gouvernement a notamment : i) finalisé et adopté le cadre des dépenses publiques à moyen terme pour le secteur rural pour 2007–09; ii) préparé un plan d'action pour renforcer le contrôle financier, y compris la préparation d'un manuel de procédures; iii) adopté une nouvelle organisation fonctionnelle du Trésor pour accroître son efficacité; iv) amélioré la classification et le suivi des programmes prioritaires; v) créé une direction générale de contrôle des marchés publics pour assurer la conformité des marchés avec la réglementation en vigueur, et créé une agence de régulation des marchés publics sous l'autorité du Premier Ministre pour adopter les règlements et délibérer sur les différends éventuelles; vi) établi une Cour des Comptes indépendante. De plus, le gouvernement est en train de compléter l'informatisation du système de gestion des dépenses publiques. À cette fin, il met en place une salle pilote pour permettre aux ministères dépensiers d'initier l'engagement des dépenses, d'obtenir les autorisations requises de la direction du budget, et d'obtenir les informations sur les paiements effectués par le trésor en ayant recours à la même application informatique. La salle pilote sera opérationnelle en janvier 2008.

Autres réformes structurelles

9. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes du secteur financier. S'agissant du Crédit de Niger (CdN), la procédure de privatisation est à un stade avancé. Le gouvernement a identifié cinq investisseurs potentiels et envisage de lancer l'appel d'offre durant juin 2007. La restructuration de l'ONPE a été achevée avec l'établissement des deux entités postale et financière séparées, Nigerposte et Finaposte. Pour permettre à Finaposte de remplir ses obligations de capital minimum comme établissement financier, et obtenir l'agrément de la banque centrale, le gouvernement a mis à sa disposition le montant de 1 milliard comme prévu.

10. Le gouvernement est en train de renforcer le secteur de la microfinance. À cette fin le gouvernement a adopté en avril 2007 un décret qui crée une agence de régulation du secteur dotée de pouvoirs renforcés. Ceci devra permettre de renforcer la surveillance du secteur et de mobiliser des aides supplémentaires des partenaires au développement.

II. LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2007

A. Cadre macroéconomique

11. Le cadre macroéconomique pour 2007 reste largement conforme aux objectifs définis dans le MPEF de décembre 2006. La croissance réelle du PIB pourrait atteindre 4½ %, soutenue par l'expansion en cours dans les secteurs miniers, des télécommunications et de la construction. L'inflation projetée est de 2 %. Le déficit projeté du compte courant de la balance des paiements (dons inclus) augmenterait à environ 10 % du PIB, l'augmentation attendue des exportations d'uranium et d'or étant plus que compensée par une forte augmentation des importations liées aux projets d'investissement publics et privés financés par l'extérieur. Compte tenu des soutiens budgétaires et des financements de projets, les avoirs extérieurs nets de la banque centrale augmenteraient d'environ 16 milliards de FCFA. Le gouvernement est actuellement engagé dans une réévaluation des perspectives à moyen terme dans le contexte de la préparation de la nouvelle Stratégie de Réduction de la Pauvreté couvrant la période 2008-2012 et présentera des perspectives révisées vers mi-2007.

B. Politique budgétaire

12. La politique budgétaire pour 2007 aura comme objectif de mettre plus de ressources à la disposition des secteurs prioritaires, en cohérence avec les cadres de dépenses à moyen terme pour l'éducation, la santé et le développement rural, tout en préservant la soutenabilité de la dette. Dans ce contexte, le programme budgétaire contenu dans le MPEF de décembre 2006 a été révisé pour prendre en compte les appuis budgétaires extérieurs plus élevés que programmés initialement.

13. En conséquence, le solde budgétaire de base (excluant l'investissement financé par l'extérieur) projeté pour 2007 passe d'un surplus de 5,8 milliards de FCFA (0,3 % du PIB) en 2006 à un déficit de 83,2 milliards de FCFA (4,1 % du PIB), soit 0,8 point de pourcentage du PIB de plus que programmé initialement. On prévoit que les recettes intérieures correspondront au montant projeté dans le programme initial, soit 236,2 milliards de FCFA (11,5 % du PIB), ou 0,2 point de PIB de plus qu'en 2006, exclusion faite des recettes minières exceptionnelles. Les améliorations en cours en matière d'administration des douanes et des impôts faciliteront la réalisation de l'objectif de recettes (voir ci-dessous).

14. Les dépenses totales programmées (excluant les projets financés par l'extérieur) dépassent le montant initial qui est d'un montant de 17,9 milliards de FCFA (0,9 % du PIB). Les transferts et subventions augmenteraient de 5,2 milliards de FCFA par rapport aux prévisions du programme pour apporter un soutien supplémentaire à l'éducation et aux collectivités décentralisées. Les dépenses d'investissement sur financement intérieur seraient de 9 milliards de FCFA plus élevées que prévu initialement au programme, à cause de besoins plus élevés de fonds de contrepartie et de la décision du gouvernement de

prendre des participations dans de nouvelles initiatives minières du secteur privé, conformément aux dispositions du nouveau code minier. La dotation pour la réserve budgétaire (6,7 milliards de FCFA) prévue par la loi des Finances, mais pas entièrement prise en compte dans le programme initial pour 2007, a été intégrée dans le programme. Le gouvernement s'assurera que les versements à la CAFER par prélèvement direct sur la fiscalité pétrolière soient au niveau nécessaire pour couvrir les dépenses prévues à son budget. Si des ressources additionnelles s'avéraient nécessaires pour couvrir les dépenses programmées, elles pourront être prélevées sur la réserve budgétaire. Le budget de la CAFER pour 2008 devra prendre en compte l'extension en cours du réseau routier.

15. La création d'un fonds d'investissement prioritaire pour utiliser les ressources exceptionnelles liées au secteur minier a été approuvée par le Conseil des Ministres en mars 2007 et la loi y relative a été adoptée le 15 mai 2007 par l'Assemblée nationale. Elle couvre les domaines suivants : la sécurité, le développement rural, les infrastructures et l'accompagnement du développement. Par ailleurs, les projets financés sur ressources extérieures augmenteront sensiblement, surtout ceux financés par les dons, reflétant les efforts en cours pour renforcer la capacité d'exécution des projets.

16. En 2007 la réduction des arriérés intérieurs est programmée à 15,8 milliards de FCFA et sera effectuée sur la base d'un plan d'apurement qui a été finalisé en avril 2007 et qui couvre 2007 et le moyen terme. En 2007, la priorité sera accordée aux secteurs qui privilégieraient la relance des activités économiques. À cet effet, les secteurs retenus sont : i) le secteur bancaire et financier; ii) la reconstitution du stock de sécurité alimentaire; et iii) le secteur énergétique (distribution des produits pétroliers). En outre, le gouvernement procédera au règlement des reste-à-payer pour les exercices 2005–06 dans le but de renforcer la crédibilité de l'État.

17. Le programme budgétaire révisé est entièrement financé. Étant donné la réduction programmée des arriérés intérieurs, le déficit global (excluant les investissements sur financements extérieurs) prévu sur base des décaissements s'élève à 99 milliards de FCFA (4,8 % du PIB). Compte tenu d'un soutien budgétaire extérieur identifié de 93 milliards de FCFA (principalement en provenance de la Banque mondiale, de l'Union Européenne, de la Banque africaine de développement, de la France et de la Belgique), l'objectif de financement intérieur net (excluant le financement du FMI) est de 1,6 milliard de FCFA. Les critères de performance révisés pour fin juin 2007 et fin décembre 2007 concernant la réduction des arriérés intérieurs et le financement intérieur, ainsi que les repères de performances sont présentés au tableau 1 b.

Les réformes des administrations fiscale et douanière et de la gestion des dépenses publiques

18. L'effort de mobilisation des recettes se fonde sur la mise en œuvre des réformes en cours à la Direction Générale des Impôts (DGI) et à la Direction générale des douanes

(DGD). Comme indiqué dans le Mémorandum de décembre 2006, les principales mesures au niveau de la douane concernent : i) l'interconnexion progressive des bureaux frontaliers avec ceux des chefs lieu de régions, pour assurer un meilleur suivi jusqu'aux opérations de dédouanement qui sont effectuées au bureau de destination; ii) la meilleure prise en charge des marchandises et un meilleur suivi des entrepôts et des opérations de transit à travers l'interconnexion informatique entre les deux bureaux de Niamey et le site central de la direction générale; iii) la meilleure prise en charge des marchandises en provenance des différents ports de desserte à travers l'utilisation des bordereaux de suivi de cargaison; iv) le renforcement du suivi des exonérations et la limitation stricte des exonérations pour certains produits alimentaires et les hydrocarbures.

19. Concernant la DGI, les plus importantes mesures envisagées sont les suivantes : i) le renforcement du contrôle fiscal et l'exploitation des recoupements effectués par le service d'enquête et recherche sur les fournisseurs et clients des entreprises; ii) l'introduction d'un régime simplifié d'imposition avec des déclarations trimestrielles pour les petites et moyennes entreprises, en remplacement des déclarations mensuelles qui représentent une formalité trop lourde (critère de réalisation pour fin décembre 2007); iii) le renforcement des contrôles conjoints douane — impôts sur les entreprises bénéficiant d'exonérations et le suivi des utilisations des produits exonérés; iv) pour la Direction des petites et moyennes entreprises, poursuite des contrôles ponctuels pour faire respecter l'obligation de dépôt des déclarations; v) réduction des restes à recouvrer, et leur réduction for compensation. La mise en œuvre de ces mesures requiert un renforcement des capacités de la DGI à travers le recrutement de personnel adéquat, la formation, l'extension et la construction de bâtiments et la dotation en logistiques suffisantes (matériels roulant, technique et informatique) afin de lui garantir un grand rendement. Des recrutements par concours de personnels qualifiés auront lieu courant 2007 pour la Douane et la DGI.

20. Le renforcement de la gestion des dépenses publiques continuera sur les axes suivants : i) l'amélioration de la préparation du budget de l'État pour incorporer les données des cadres à moyen terme des dépenses; ii) le renforcement du suivi des dépenses au niveau de l'engagement, ordonnancement, liquidation, paiement, avec attention particulière aux dépenses prioritaires; iii) le renforcement des structures de contrôle (contrôleurs financiers, inspection des finances, Cour des Comptes), grâce à l'élaboration et l'adoption de manuels de procédures et des efforts de formation et de recrutement; iv) la réduction des délais dans l'établissement des comptes de l'État et la préparation des lois de règlement. Le Trésor a accompli des progrès dans l'intégration des balances d'entrée des comptes dans la balance générale des comptes du Trésor; les balances d'entrée pour la période 1997–2002 ont été intégrées dans les comptes et les balances d'entrée pour 2003-06 seront intégrées avant fin septembre 2007. Le gouvernement a sollicité une amnistie pour les balances d'avant 1997 parce que les documents nécessaires ne sont pas complets. De ce fait, il sollicite une modification du critère de réalisation, pour exclure les balances d'avant 1997 (tableau 2). Un rattrapage des retards dans la préparation des comptes de gestion est en cours. Ainsi, les comptes de gestion de l'année 2005 seront soumis à la Cour des Comptes avant fin juin

2007 et ceux pour 2006 courant le premier semestre de 2008. Par ailleurs le Trésor est en train de fermer les comptes de dépôts inactifs, comme programmé.

C. Monnaie, crédit et réformes du secteur financier

21. En 2007, la politique monétaire au niveau régional continuera à être conduite avec l'objectif de contenir l'inflation et de protéger les réserves de change. Le crédit à l'économie devrait croître à un taux d'environ 19 %, compte tenu de l'expansion soutenue dans les secteurs miniers et des télécommunications, tandis que le crédit à l'État devrait rester modéré. Les avoirs extérieurs nets du système bancaire devrait s'accroître de moins de ceux de la banque centrale, puisque les banques envisagent d'accroître leurs engagements extérieurs à moyen et long terme, en utilisant des lignes de crédit de la Banque Européenne d'Investissement et d'autres institutions extérieures pour financer les investissements. L'accroissement de la masse monétaire pourrait atteindre 11,5 %.

22. Le gouvernement continuera en 2007 à faire progresser les réformes du secteur financier. Il lancera l'appel d'offre pour la vente du Crédit du Niger (CDN) courant juin 2007. En ce qui concerne les deux plus grandes institutions de microfinance (Taimako et MCPEC) qui ont des difficultés financières, le gouvernement mettra en œuvre un plan de restructuration avec l'assistance des partenaires au développement ; pour sa part le gouvernement versera une subvention d'équilibre de 250 millions de FCFA à Taimako pour accélérer sa restructuration et de 100 millions au MCPEC comme contrepartie au concours des partenaires extérieurs. De plus, l'agence de régulation des institutions de microfinance sera dotée de ressources humaines et matérielles adéquates pour lui permettre d'exercer efficacement ses fonctions.

23. L'établissement de fonds nationaux et régionaux de garantie et contre garantie est en train de faciliter l'octroi de crédit aux petites et moyennes entreprises. Toutefois l'accès au crédit reste freiné par les lenteurs et obstacles dans l'émission de titre de propriété légalement valides et les difficultés et lenteurs légales et judiciaires dans l'exécution des garanties. Des réflexions sont en cours au niveau national et régional sur les mesures à prendre pour faciliter l'exécution des garanties et l'émission de titres fonciers.

D. Soutenabilité et gestion de la dette

24. Le gouvernement continuera à poursuivre une stratégie prudente d'emprunts extérieurs, à la suite de l'allègement de la dette obtenu avec l'IADM en 2006. Pour préserver les avantages de l'IADM il continuera à contracter des dettes seulement avec une composante de dons d'au moins 50 % en 2007 et les années suivantes. Les autorités sont en train de renforcer, avec une assistance extérieure, les services en charge de la gestion de la dette au Ministère de l'Économie et des Finances, pour permettre de développer un stratégie à moyen terme de gestion de la dette et d'effectuer des analyses de soutenabilité de la dette.

E. Autres réformes structurelles et la SRP

25. Des nouveaux codes miniers et pétroliers ont été adoptés par l'Assemblée nationale respectivement en août 2006 et janvier 2007. Ils sont basés sur les meilleures pratiques internationales et présentent un régime fiscal cohérent avec les normes UEMOA. Les décrets d'application ainsi que les contrats type sont en voie de finalisation. Trois permis de recherche pétrolière ont été octroyés en 2003-05 et les conventions y relatives ont été publiées au journal officiel. Depuis l'adoption du nouveau code minier en août 2006, le gouvernement a octroyé un nombre important de nouveaux permis de recherche. Le gouvernement prévoit d'octroyer des permis additionnels de recherche pétrolière en 2007-08, compte tenu du nombre élevé de demandes reçues. Au titre de l'Initiative de transparence pour l'Industrie extractive à laquelle le Niger a adhéré en mars 2005, le gouvernement a mis en place en décembre 2006 le comité national de concertation avec des représentants de la société civile. Un premier rapport d'audit qui réconcilie les recettes minières perçues par l'État avec les paiements faits par les sociétés minières sera publié à fin 2007. Compte tenu des perspectives de développement du secteur minier, la mission du Centre de recherche géologique et minière (ex ONAREM) dans la gestion des parts de l'État dans les sociétés minières fera objet d'une clarification.

26. Dans le secteur agricole, la stratégie de développement rurale donne la priorité à l'accroissement de la production et des rendements surtout au niveau des cultures irriguées. Toutefois, les périmètres irrigués le long du fleuve Niger gérés par des coopératives font face à des sérieuses difficultés malgré le soutien qu'ils obtiennent de l'OPVN qui a conclu dès 2005 des contrats d'achats importants pour le stock national de sécurité. La situation des coopératives est en train d'être examinée en profondeur par une étude récemment lancée par la Banque mondiale qui devrait être conclue dans les prochains mois. Des mesures correctives appropriées seront adoptées sur la base des résultats de l'étude. Les difficultés d'écoulement du riz de production locale sont aussi liées à la mauvaise qualité de l'usinage par les égreneurs existants, notamment le Riz du Niger qui est encore en majorité contrôlé par l'État. La réhabilitation de ces usines a une importance prioritaire, et pourra bénéficier de concours de bailleurs de fonds. Compte tenu des achats à l'intérieur et des concours des partenaires au développement, le stock national de sécurité devrait dépasser l'objectif de 110,000 tonnes de céréales à fin 2007. Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'effectuer une revue avec l'assistance de la FAO de la stratégie consistant à offrir en concession des fermes à des investisseurs privés, pour examiner les impacts que cela pourrait avoir sur les paysans exploitants.

27. Face à l'augmentation des prix internationaux du pétrole en mars 2007, la structure des prix des produits pétroliers pour le mois d'avril a réintroduit un différé d'impôts, sur la base de l'hypothèse que cette hausse soit temporaire. Au cours du mois de mai le gouvernement a augmenté sensiblement les prix pétroliers, en éliminant le différé sur le gasoil et en réduisant celui sur l'essence. Le différé sur l'essence sera complètement éliminé à partir du mois de juillet et le décret d'août 2001 sera appliqué avec la seule modification,

convenue avec la société civile en février 2007, d'éviter toute variation des prix quand la hausse ou la baisse, selon la formule, est inférieure à 15 FCFA par litre. Dans le cas d'une situation d'urgence qui requiert de revoir cette politique, le gouvernement se concertera avec le Fonds concernant l'adoption de mesures appropriées.

28. Le gouvernement confirme son engagement d'utiliser le document de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) comme instrument pour mobiliser les ressources des partenaires au développement pour atteindre les objectifs du Millénaire. Il est en train de finaliser le nouveau document de la SRP pour la période 2008-2012, avec la participation de la société civile et des partenaires au développement. La SRP tient compte notamment des résultats des enquêtes effectuées des mois précédents pour actualiser les données sur la situation de la pauvreté. La relation entre les stratégies sectorielles, les cadres des dépenses à moyen terme, et la croissance a été analysée avec le soutien des partenaires au développement, notamment le PNUD et la Banque mondiale. L'élaboration du projet final de la SRP est prévue pour juin 2007 et une table ronde des bailleurs pour mobiliser les appuis financiers et techniques est prévue pour 2007.

29. Le gouvernement cherche à élargir le consensus pour soutenir son programme de développement. À cette fin, il a engagé des négociations avec la société civile qui ont abouti à un accord en février 2007. Ses principaux éléments sont le plafonnement des frais de santé dans les unités sanitaires, des frais de scolarité, du tarif de l'eau pour les tranches de consommation plus faibles, et un accord pour conduire un audit de la NIGELEC pour justifier le niveau des charges d'exploitation.

III. SUIVI DU PROGRAMME

30. Le suivi du programme se basera sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels et continus, des critères de réalisations structurels, y compris certains critères continus, et des repères quantitatifs et structurels (tableaux 1b et 2). Tous les critères et les indicateurs sont les mêmes que dans le Mémorandum de décembre 2006, sauf en ce qui concerne le critère de réalisation concernant les balances d'entrée du Trésor, cité au paragraphe 20, le seuil pour l'ajustement des prix du pétrole, indiqué au paragraphe 27, et l'indicateur sur la masse salariale dont le gouvernement sollicite l'élimination, compte tenu des progrès accomplis au cours des dernières années et du respect du critère de convergence de l'UEMOA. La définition des critères de réalisation et des repères est présentée dans le Protocole d'accord technique.

31. Le gouvernement prend note que le déboursement de la sixième tranche au titre de la FRPC est soumis aux respects des critères de réalisations pour fin juin 2007, et des critères continus, détaillés dans les Tableaux 1b et 2, et de l'achèvement de la cinquième revue, qui est prévue se dérouler avant fin septembre 2007.

Table 1a. Niger: Critères de réalisation et cibles indicatives pour la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006
(Milliards de francs CFA)

| | Fin Mars | | | Fin Juin | | | Fin Septembre | | | Fin Décembre | | |
|--|----------|---------------|-------|----------|---------------|-------|---------------|---------------|-------|--------------|---------------|-------|
| | Prog. | Prog. Adjusté | Est. | Prog. | Prog. Adjusté | Est. | Prog. | Prog. Adjusté | Est. | Prog. | Prog. Adjusté | Est. |
| A. Critères de réalisation et cibles indicatives (Cumulé à partir du 31 décembre 2005) | | | | | | | | | | | | |
| Financement intérieur net du gouvernement/ 2/ | 27.8 | 27.8 | -2.2 | 44.2 | 46.4 | 6.2 | -9.1 | -1.6 | -4.2 | -5.1 | 9.9 | -29.8 |
| Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement/cumulés à fin 2005) 3/ | 2.0 | 2.0 | -4.6 | 2.8 | 2.8 | -2.7 | 4.2 | 4.2 | -2.4 | 6.1 | 6.1 | 14.0 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | | | |
| Assistance budgétaire extérieure exceptionnelle/4/ | 5.2 | ... | 6.3 | 7.0 | ... | 4.7 | 55.1 | ... | 26.6 | 48.3 | ... | 32.6 |
| B. Critères de réalisation suivis sur une base continue | | | | | | | | | | | | |
| Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement | 0.0 | ... | 0.0 | 0.0 | ... | 0.0 | 0.0 | ... | 0.0 | 0.0 | ... | 0.0 |
| Nouvelle dette extérieure contractée | 0.0 | ... | 0.0 | 0.0 | ... | 0.0 | 0.0 | ... | 0.0 | 0.0 | ... | 0.0 |
| ou garantie par l'administration centrale de maturité de 1 an 5/ | | | | | | | | | | | | |
| Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée | 0.0 | ... | 0.0 | 0.0 | ... | 0.0 | 0.0 | ... | 0.0 | 0.0 | ... | 0.0 |
| ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 6/ | | | | | | | | | | | | |
| C. Cibles indicatives (Cumulé à partir du 31 décembre 2005) | | | | | | | | | | | | |
| Solde budgétaire de base hors investissements financiers avec assistance PPTe, base engagements | -21.8 | ... | -23.3 | -35.6 | ... | -17.0 | -31.7 | ... | -13.0 | ... | ... | ... |
| Recettes budgétaires/7/ | 50.1 | ... | 51.1 | 92.7 | ... | 106.2 | 154.0 | ... | 162.0 | 210.3 | ... | 247.2 |
| Masse salariale 9/ | 17.2 | ... | 17.2 | 34.5 | ... | 34.2 | 51.9 | ... | 51.8 | 68.8 | ... | 68.8 |
| Accumulation des arriérés de paiements intérieurs | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 0.0 | ... | 3.7 |

N.B. Les notions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique

1/ Critères de réalisation pour les indicateurs de programme en A et B cibles indicatives autrement

2/ Ce plafond sur le financement intérieur du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure définie dans la note 4/ sont supérieures ou inférieures aux prévisions du programme

Si les décaissements sont inférieurs aux montants attendus le plafond sera ajusté proportionnellement à la hausse jusqu'à un maximum de 7,5 milliards de FCFA à fin mars juin et septembre 2006, et d'un maximum de 15 milliards FCFA à fin décembre 2006. Si les décaissements sont supérieurs aux montants attendus de plus de 6 milliards de FCFA, le plafond ne sera pas ajusté à la baisse pour les premiers 5 milliards de FCFA

3/ Minimum.

4/ Aide budgétaire extérieure (incluant l'allègement traditionnel de la dette y compris l'assistance PPTe et l'ADN) moins le service de la dette extérieure et les paiements arriérés extérieurs

5/ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette

6/ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement 50 % minimum d'élément-don pour les nouveaux emprunts à partir de 2006.

7/ Minimum, défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales hors dons hors recettes de compensation de dettes réciproques entre l'Etat et les entreprises nigériennes et les dépenses totales (hors projets financés sur ressources extérieures). Si l'assistance budgétaire extérieure définie au point 4/ est supérieure au montant programmé de plus de 6 milliards, le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse de seulement ce montant.

8/ Minimum. Exceptées : (i) les recettes de compensation de dettes réciproques entre l'Etat et les entreprises publiques (ii) les recettes de la privatisation comptabilisées en financement

9/ La notion de masse salariale est définie dans le protocole d'accord technique.

Table 1b. Niger: Critères de réalisation et cibles indicatives pour l'année 2007
(Milliards de francs CFA)

| | Fin Mars | | Fin Juin | | Fin Juin | | Fin Décembre | |
|--|--------------------|------------|-------------------------|------------|--------------------|------------|-------------------------|------------|
| | Cibles indicatives | Prog. Rév. | Critères de réalisation | Prog. Rév. | Cibles indicatives | Prog. Rév. | Critères de réalisation | Prog. Rév. |
| A. Critères de réalisation et cibles indicatives (Cumulé à partir du 31 décembre 2006) | | | | | | | | |
| Financement intérieur du gouvernement 1/ 2/ | -7.0 | | 7.9 | | 6.4 | | 1.6 | |
| Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement 3/ | 1.0 | | 5.0 | | 6.0 | | 15.8 | |
| Pour mémoire : | | | | | | | | |
| Assistance budgétaire extérieure exceptionnelle 4/ | 15.8 | | 30.8 | | 51.9 | | 87.8 | |
| Appui budgétaire brut | 17.1 | | 33.5 | | 56.0 | | 93.0 | |
| Service de la dette | 1.4 | | 2.7 | | 4.2 | | 5.2 | |
| B. Critères de réalisation suivis sur une base continue | | | | | | | | |
| Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement | 0.0 | | 0.0 | | 0.0 | | 0.0 | |
| Nouvelle dette extérieure contractée | 0.0 | | 0.0 | | 0.0 | | 0.0 | |
| Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée | 0.0 | | 0.0 | | 0.0 | | 0.0 | |
| ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an 6/ | 0.0 | | 8.5 | | 8.5 | | 8.5 | |
| C. Cibles indicatives (Cumulé à partir du 31 décembre 2006) | | | | | | | | |
| Solde budgétaire de base hors dons, base engagements 7/ | -14.0 | | -42.6 | | -62.6 | | -83.2 | |
| Recettes budgétaires 8/ | 56.2 | | 112.7 | | 170.2 | | 236.2 | |
| Accumulation des arriérés de paiements intérieurs | 0.0 | | 0.0 | | 0.0 | | 0.0 | |

N.B. Les notions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.

1/ Critères de réalisation pour les indicateurs de programme en A et B, cibles indicatives autrement.

2/ Ce plafond sur le financement intérieur du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note 4/, sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme. Si les décaissements sont inférieurs aux montants attendus, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse jusqu'à un maximum de 20 milliards de F.CFA à fin de chaque trimestre de 2007. Si les décaissements sont supérieurs aux montants attendus de plus de 5 milliards de F.CFA, le plafond ne sera pas ajusté à la baisse, pour les premières 5 milliards de F.CFA.

3/ Minimum.

4/ Aide budgétaire extérieure (incluant l'allègement traditionnel de la dette y compris l'assistance PPT), moins le service de la dette extérieure (excepté la service de la dette envers le FMI) et les paiements d'arriérés extérieurs.

5/ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

6/ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de réacheminement ou de refinancement ; 50 % minimum d'élément-don pour les nouveaux emprunts à partir de 2006.

7/ Minimum, défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales hors dons (hors recettes de compensation de dettes réciproques entre l'Etat et les entreprises nigériennes) et les dépenses totales (hors projets financés sur ressources extérieures).

8/ L'assistance budgétaire extérieure définie au point 4 est supérieure au montant programmé de plus de 5 milliards, le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse de seulement ce montant.

Si l'assistance budgétaire extérieure définie au point 4 est supérieure au montant programmé de plus de 5 milliards, le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse de seulement ce montant.

8/ Minimum. Exceptées : (i) les recettes de compensation de dettes réciproques entre l'Etat et les entreprises nigériennes (ii) les recettes de la privatisation comptabilisées en financement.

Tableau 2. Critères de réalisation structurels et repères structurels pour le programme décembre 2006-décembre 2007

| Mesures | Date | État de mise en œuvre |
|---|--|--|
| Critères de réalisation structurels | | |
| Application de la formule de fixation des prix des produits pétroliers adoptée le 1 ^{er} août 2001, sans différé d'impôts à partir du 1 juillet 2007 (paragraphe 27 du MPEF de mai 2007). | continu | Non respecté pour le mois d'avril 2007 |
| Adopter des indicateurs de résultats mensuels pour les principaux bureaux de douanes et assurer un suivi continu du respect de ces indicateurs, accompagné de l'élaboration des rapports mensuels de la mise en œuvre à l'intention du FMI. | continu | Respecté |
| Mise en place dans les trois plus importants bureaux régionaux des douanes des unités de vérification ex-post de la valeur des importations et des exonérations. | Fin décembre 2006 | Respecté |
| Établissement de la balance consolidée des comptes de l'État intégrant les balances d'entrée de 1997 au 31 décembre 2002 (paragraphe 20 du MPEF de mai 2007). | Fin juin 2007 | |
| Adoption d'un texte réglementaire qui définit les modalités de remboursements des dépôts d'épargne gelés de l'ex ONPE sur une période de deux ans (paragraphe 15 du MPEF de décembre 2006). | Fin décembre 2007 | |
| Introduction du régime simplifié d'imposition avec des déclarations trimestrielles pour les petites et moyennes entreprises, en remplacement des déclarations mensuelles (paragraphe 22 du MPEF de décembre 2006). | Fin décembre 2007 | |
| Repères structurels | | |
| Paiement de la contribution de l'État au capital de Fina Poste. | Fin décembre 2006 | Respecté |
| Établissement d'un plan d'action pour l'apurement des arriérés intérieurs inventoriés à fin 1999 (audit de 2005). | Fin décembre 2006 | Respecté en avril 2007 |
| Adoption du décret sur l'établissement de l'agence de régulation du secteur de la micro finance. | Fin décembre 2006 | Respecté en avril 2007 |
| Réduire le nombre des contribuables défaillants de taille moyenne, soumis à la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), à un maximum de 25 %. | Fin décembre 2006 | Respecté |
| Informatiser les bureaux de douanes pour le suivi du transit des marchandises entre Torodi et Niamey, incluant des échanges électroniques des messages. | Fin décembre 2006 | Respecté |
| Déboursement de la subvention annuelle de service universel de 380 millions de FCFA à Niger Poste pour les années 2006 et 2007. | Fin décembre 2006 et fin décembre 2007 | Respecté en mars 2007 |
| Sollicitation des offres pour l'achat du Crédit du Niger aux investisseurs sélectionnés après l'appel d'offre pour la manifestation d'intérêts. | Fin février 2007 | Planifié pour juin 2007 |
| Actualisation du fichier des entreprises de la DGE conformément au seuil de 100 millions de chiffre d'affaires. | Fin mars 2007 | Respecté |
| Publication des données sur l'exécution du budget de l'État (base consommation des crédits budgétaires) pour 2006, et l'exécution des dépenses 2006 sur les lignes de la liste unifiée des dépenses prioritaires (base consommation des crédits). | Fin mars 2007 | Partiellement respecté ; données disponibles mais publication pas encore achevée |
| Régularisation des comptes des déposants au Trésor qui sont débiteurs, et fermeture des comptes de dépôts inactifs. | Fin juin 2007 | |

APPENDICE I — PIÈCE JOINTE II

Protocole d'accord technique

Niamey, le 16 mai 2007

1. Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 31 Janvier 2005 (Rapport pays n° 05/79, 1/14/2005.). Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour fin juin, septembre et décembre 2007 sont énoncés au tableau 1 du Mémoire de politique économique et financière (MPEF) en date du 16 mai 2007 ci-joint. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximaux de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues par les besoins de ce protocole d'accord dans ce mémorandum sont les suivantes :

a) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est à dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est à dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le

bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette. La dette extérieure n'inclut pas les bons et obligations du trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

b) **L'État** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.

c) Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des obligations échues et non éteintes. Les **arriérés de paiements intérieurs** sont des obligations échues et non éteintes, **y compris les restes à payer au niveau du Trésor d'ancienneté supérieure à 120 jours.**

d) Les **obligations** de l'État comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Financement intérieur net de l'État

Définition

3. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État**, défini ci-après, ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, y compris les titres d'État émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et pas détenus par les banques commerciales, le produit de la cession des actifs de l'État, et les recettes de privatisation net du coût des réformes structurelles auquel ce produit est affecté.

4. Le **crédit bancaire net à l'État** est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales et les obligations cautionnées. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (excluant le financement net du FMI au

titre de la FRPC mais incluant les titres d'État), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

5. Le champ du crédit bancaire net à l'État, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales. Le crédit bancaire net à l'État et le montant des notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO et le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor nigérien, dont les chiffres font foi dans le cadre du programme.

6. Le **financement intérieur net non bancaire** inclus : i) la variation de l'encours des titres d'État émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et pas détenus par les banques commerciales du Niger; ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor; iii) la variation des comptes de diverses consignations au Trésor.

7. Les objectifs trimestriels pour 2007 sont basés sur la variation entre le niveau de fin décembre 2006 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

Ajusteurs

8. Le **plafond du financement intérieur net de l'État** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nets du service de la dette et du paiement des arriérés, y compris les déboursements au titre de la FRPC, excèdent les prévisions du programme ou leur sont inférieurs. L'aide budgétaire inclut l'allègement de la dette par l'IADM. Le montant de l'aide budgétaire extérieure est calculé à partir de fin décembre 2006 pour les objectifs de 2007.

9. Si les décaissements de l'aide budgétaire extérieure excèdent les prévisions jusqu'à un montant de 5 milliards de francs CFA, les plafonds trimestriels du financement intérieur net ne seront pas ajusté à la baisse. Pour tout excès de décaissement au dessus de 5 milliards de FCFA, les plafonds du financement intérieur net seront ajusté à la baisse du montant de cet excédent.

10. À l'inverse, si, à la fin de chaque trimestre 2007, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus, les plafonds trimestriels correspondants seront ajusté à la hausse pro tanto dans la limite de 20 milliards de francs CFA.

Délais de transmission des données

11. Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Réduction des arriérés de paiements intérieurs

Définition

12. Les **arriérés de paiements intérieurs** sont constitués par i) les arriérés identifiés à fin 1999 sur la base de l'audit effectué par le Ministère des finances en 2005; ii) les restes à payer au Trésor de plus de 120 jours à fin 2006. Le montant des arriérés sera réduit au minimum des montants indiqués dans le tableau 1 annexé au MPEF. Les objectifs trimestriels pour 2007 sont basés sur la variation entre le niveau de fin décembre 2006 et la date retenue pour le critère de réalisation ou objectif indicatif.

13. Le Centre d'amortissement de la dette intérieure de l'État (CADDIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État et enregistrent leur remboursement.

Délais de transmission

14. Les données concernant l'encours par créanciers, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Définition

15. La **dette de l'État** est représentée par le stock de la dette due ou garantie par l'État. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette (y compris les notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

Délais de transmission

16. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

D. Emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État du Niger

Définition

17. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément de libéralité inférieur à 50 %. La dette non concessionnelle est par définition l'ensemble des dettes ayant un élément de libéralité inférieur à 50 %. Le niveau de concessionnalité des emprunts à échéances de 15 ans ou plus est calculé en utilisant comme taux d'actualisation la moyenne sur 10 ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) que le FMI obtient à partir des taux publiés par l'OCDE; pour les emprunts à échéances de moins de 15 ans, la moyenne des TICR sur six mois est utilisée.

18. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI, au rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts, ni aux notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Délais de transmission

19. Les détails concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

E. Dette extérieure à court terme de l'administration centrale

Définition

20. L'État s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure d'échéance initiale inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les notes à court terme émises en francs CFA sur le marché financier régional.

Délais de transmission

21. Les détails concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

F. Prix des produits pétroliers

Définition du critère de réalisation

22. Les autorités continueront à appliquer le mécanisme mensuel de fixation des prix au détail des produits pétroliers selon les dispositions du décret d'août 2001, sans changement de taxes ou octroi de différé d'impôts après le 1 juillet 2007, avec la seule modification qu'aucun changement des prix n'interviendra dans le cas où la formule indique un ajustement d'un montant inférieur à 15 FCFA. Dans le cas d'une situation d'urgence qui requiert de revoir cette politique, le gouvernement se concertera avec le Fonds concernant l'adoption des mesures appropriées.

III. OBJECTIFS QUANTITATIFS

A. Définitions

23. Le total des recettes est un objectif indicatif du programme. Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes des comptes spéciaux, mais ne comprend pas le produit du règlement des dettes croisées de l'État et des entreprises.

24. Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État, comme défini au paragraphe 23; et ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées par les bailleurs de fonds, mais en incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.

25. Le gouvernement s'engage à ne pas accumuler des arriérés intérieurs tel que définis dans le paragraphe 2 (c). Ainsi, le montant des restes à payer au Trésor de plus de 120 jours n'augmentera pas dans la période entre fin décembre 2006 et fin juin, fin septembre et fin décembre 2007.

B. Délais de transmission

26. Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

27. Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :
- des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses sociales et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs;
 - le Tableau des opérations financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, et la variations des arriérés (arriérés existants à fin 1999) et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois;
 - des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la liste unifiée (situation des crédits votés, libérés et consommés), et la situations des dépenses sur ressources PPTE (crédits votés, libérés et consommés);
 - des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les huit semaines à compter de la fin du trimestre;
 - des données mensuelles sur le service de la dette. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter e la fin du mois.

B. Secteur monétaire

28. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :
- le bilan consolidé des institutions monétaires et, en tant que de besoin, le bilan de banques individuelles;
 - la situation monétaire (données provisoires);
 - les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
 - les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaire, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

C. Balance des paiements

29. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;

- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

D. Secteur réel

30. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, mensuellement, dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
- les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année;
- toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

31. Les autorités communiqueront les informations suivantes :

- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication;
- toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.

Résumé des données à transmettre

| Type de données | Tableaux | Fréquence | Délai de communication |
|-----------------------------------|--|---------------|--|
| Secteur réel | Comptes nationaux | Annuelle | Fin de l'année + six mois |
| | Révisions des comptes nationaux | Variable | huit semaines à compter de la révision. |
| | Indices désagrégés des prix à la consommation | Mensuelle | Fin du mois + deux semaines |
| Finances publiques | Position nette du gouvernement vers le système bancaire | Mensuelle | Fin du mois + six semaines |
| | TOFE provisoire, incluant le détail des recettes et dépenses, y compris le remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer du Trésor . | Mensuelle | Fin du mois + six semaines |
| | Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor (total et RAP à plus de 120 jours) | Mensuelle | Fin du mois + six semaines |
| | Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor | Mensuelle | Fin du mois + six semaines |
| | Exécution du budget d'investissement | Trimestrielle | Fin du trimestre + huit semaines |
| | Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTE | Trimestrielle | Fin du trimestre + six semaines |
| | Balance générale des comptes du Trésor | Mensuel | Fin du mois plus six semaines |
| | Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix | Mensuelle | Fin du mois + deux semaines |
| Données monétaires et financières | Situation monétaire | Mensuelle | Fin du mois + six semaines (provisoire) Fin du mois + dix semaines (définitive) |
| | Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, bilan de certaines banques individuelles; | Mensuelle | Fin du mois + huit semaines |

| Type de données | Tableaux | Fréquence | Délai de communication |
|-----------------------|---|---------------|----------------------------------|
| | Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs | Mensuelle | Fin du mois + huit semaines |
| | Indicateurs prudentiels de supervision bancaire | Trimestrielle | Fin du trimestre + huit semaines |
| Balance des paiements | Balance des paiements | Annuelle | Fin de l'année + six mois |
| | Révisions de la Balance des Paiements | Variable | A compter de la révision. |
| Dette extérieure | Encours et remboursements des arriérés extérieurs | Mensuelle | Fin du mois + six semaines |
| | Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs | | Fin du mois + six semaines |

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

**Quatrième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour
la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demandes de dérogation à des
critères de réalisation et de modification de critères de réalisation**

Annexe d'informations

Préparée par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvée par Jean A.P. Clément et Anthony Boote

Le 22 mai 2007

| Table des matières | Page |
|---|------|
| I. Relations avec le FMI | 2 |
| II. Relations avec le groupe de la banque mondiale | 6 |
| A. Partenariat pour la stratégie de développement du Niger | 6 |
| B. Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file | 7 |
| C. Domaines d'action concertée Banque mondiale-FMI..... | 10 |
| D. Domaines dans lesquels le FMI est chef de file..... | 12 |
| E. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale | 13 |

APPENDICE I. NIGER — RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 mars 2007)

I. Statut : date d'admission : 24 avril 1963; régime : Article VIII

| II. Compte des ressources générales : | Millions de DTS | Pourcentage de la quote-part |
|--|------------------------|-------------------------------------|
| Quote-part | 65,80 | 100,00 |
| Avoirs du FMI en monnaie du Niger | 57,19 | 86,92 |
| Position de réserve du FMI | 8,61 | 13,09 |

| III. Département des DTS : | Millions de DTS | Pourcentage de l'allocation |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------------------|
| Allocation cumulative nette | 9,41 | 100,0 |
| Avoirs | 0,07 | 0,78 |

| IV. Encours des achats et prêts : | Millions de DTS | Pourcentage de la quote-part |
|--|------------------------|-------------------------------------|
| Accords FRPC | 23,50 | 35,71 |

V. Accords financiers :

| Type | Date de l'accord | Date d'expiration | Montant approuvé (millions de DTS) | Montant tiré (millions de DTS) |
|-------------|-------------------------|--------------------------|---|---------------------------------------|
| FRPC | 31/01/2005 | 30/01/2008 | 26,32 | 23,50 |
| FRPC | 22/12/2000 | 30/06/2004 | 59,20 | 59,20 |
| FRPC | 12/06/1996 | 27/08/1999 | 57,96 | 48,30 |

VI. Projections des obligations financières envers le FMI (millions de DTS, sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

| | À échoir | | | | |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | <u>2007</u> | <u>2008</u> | <u>2009</u> | <u>2010</u> | <u>2011</u> |
| Principal | | | | 0,09 | 2,94 |
| Commissions/intérêts | <u>0,41</u> | <u>0,51</u> | <u>0,51</u> | <u>0,51</u> | <u>0,51</u> |
| Total | <u>0,41</u> | <u>0,51</u> | <u>0,51</u> | <u>0,61</u> | <u>3,44</u> |

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

| | Cadre <u>renforcé</u> |
|---|--------------------------|
| I. Aide engagée au titre de l'initiative PPTE | |
| Date du point de décision | Déc. 2000 |
| Total de l'aide promise par les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/} | 663,10 |
| dont : FMI (millions de dollars EU) | 42,01 |
| (équivalent en millions de DTS) | 31,22 |
| Date du point d'achèvement | avril 2004 |
| II. Décaissement du FMI (millions de DTS) | |
| Montant décaissé | 31,23 |
| Aide intérimaire | 6,68 |
| Solde au point d'achèvement | 24,55 |
| Décaissement complémentaire au titre des intérêts perçus ^{2/} | 2,74 |
| Montant total décaissé | 33,97 |

^{1/} L'aide promise au titre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement; celle promise dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement complémentaire a lieu au point d'achèvement et correspond aux intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé durant la période de transition.

VIII. Mise en œuvre de l'IADM :

| | |
|---|-------|
| Total de l'allègement de la dette (millions de DTS) ^{1/} | 77,55 |
| dont : IADM | 59,82 |
| PPTE | 17,73 |

^{1/} L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) prévoit un allègement intégral de la dette des pays membres admis à en bénéficier qui remplissent les conditions requises. Cet allègement couvre la totalité du stock de la dette envers le FMI à fin 2004, restant dû au moment où le pays membre est admis à en bénéficier. L'IADM est financée par des contributions bilatérales et les ressources propres du FMI, ainsi que par les ressources déjà décaissées au pays membre au titre de l'initiative PPTE (voir section VII).

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'institut d'émission commun aux pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (dont le Niger). D'après leur évaluation la plus récente, qui a été achevée le 4 novembre 2005, les sauvegardes de la BCEAO ont été renforcées depuis la précédente évaluation de 2002.

La BCEAO publie maintenant une série complète d'états financiers audités et des réformes ont permis de mieux aligner la communication de l'information financière sur les normes IFRS. En outre, une charte de l'audit interne a été adoptée, des mécanismes visant à améliorer la gestion et la prévention des risques ont été mis en place et le suivi des recommandations des audits internes et externes a été renforcé.

La nouvelle évaluation a identifié un certain nombre de domaines où de nouvelles mesures permettraient de consolider les résultats déjà obtenus. Les principales recommandations visent à améliorer la procédure d'audit externe (notamment par l'adoption d'une politique de rotation formelle) et à continuer de renforcer la transparence des états financiers par l'application intégrale des normes IFRS, ainsi que l'efficacité de la fonction d'audit interne. Dans le rapport d'étape sur l'application de ces recommandations qu'elle a envoyé en mars 2007, la BCEAO a constaté que certains progrès ont été réalisés.

X. Régime de change :

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et ne dispose pas de monnaie officielle distincte. Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, était initialement rattachée au franc français. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué de 50 % et sa valeur par rapport au franc français est passée de 50 à 100 FCFA. Le 31 décembre 1998, il a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro. Le 30 mars 2007, le DTS valait 743,79 francs CFA. Le 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays membres de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie «régime de changes sans monnaie officielle distincte» à celle du «régime conventionnel de parité fixe». La nouvelle classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Elle ne reflète donc qu'un changement de définition et ne signifie pas qu'une modification de fond ait été relevée dans le régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec le Niger se déroulent selon le cycle normal de 24 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont eu lieu à Niamey en septembre-octobre 2006 et ont été conclues par le Conseil d'administration le 20 décembre 2006.

XII. Assistance technique:

| Département | Prestataire | Période d'exécution | Objet |
|--------------------|--------------------|----------------------------|--|
| FAD | Services du FMI | juin 2000 | Examen des statistiques de finances publiques et amélioration des procédures budgétaires |
| FAD | Services du FMI | février 2001 | Administration fiscale et douanière |
| FAD | Services du FMI | avril 2001 | Comptabilité publique, procédures de dépenses publiques et nomenclature budgétaire |
| FAD | Expert résident | avril 2001 à ce jour | Élaboration du budget, comptabilité publique et informatisation de l'exécution du budget |
| FAD | Expert résident | juin 2001 à mai 2003 | Assistance en matière d'administration fiscale |
| FAD | Services du FMI | mai 2002 | Comptabilité publique et tableau des opérations financières de l'État (TOFE) |
| STA | Services du FMI | janvier 2003 | Mission de statistiques multisectorielles |
| FAD | Services du FMI | octobre 2003 | Politique fiscale et administration des régions financières |
| STA | Services du FMI | mars 2005 | RONC |
| FAD | Services du FMI | septembre 2005 | Politique fiscale et administration des régions financières |

XIII. Représentant résident :

M. Pierre Laporte est représentant résident au Niger depuis décembre 2005.

APPENDICE II. NIGER — RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

(Au 30 avril 2007)

A. Partenariat pour la stratégie de développement du Niger

1. Le premier document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du Niger, adopté en janvier 2002, reposait sur les quatre piliers suivants : i) cadre macroéconomique assurant la stabilité économique et financière tout en stimulant une croissance durable, ii) développement de secteurs productifs, notamment dans les zones rurales, iii) élargissement de l'accès aux services sociaux de base et iv) promotion de la bonne gouvernance et renforcement des capacités humaines et institutionnelles. La SRP se fondait sur un diagnostic complet de la pauvreté dans ce pays et sur les principaux enjeux de son développement. Les autorités ont confirmé les principales orientations du DSRP dans quatre rapports d'étape. Les services de la Banque mondiale et du FMI ont préparé une note consultative conjointe que le Conseil d'administration du FMI a examinée en décembre 2006 et qui a été communiquée à celui de la Banque le 11 janvier 2007. Les autorités utilisent actuellement le DSRP pour mieux coordonner les efforts de développement, notamment les activités appuyées par les bailleurs de fonds.

2. Lors du forum des bailleurs de fonds qui s'est tenu à Niamey les 7 et 8 juin 2003, les donateurs ont réaffirmé leur attachement au DSRP comme point d'ancrage stratégique de leur aide, ainsi qu'à un passage progressif du financement de projets à celui de programmes, et ont souligné la nécessité de renforcer la coordination et l'harmonisation de leurs politiques et de leurs procédures. Le forum a abouti à la signature d'un protocole d'accord par lequel tous les bailleurs de fonds se sont engagés à coordonner leur aide au secteur de l'éducation. Les troisième (2004) et quatrième (2005) rapports d'étape sur la mise en œuvre du DSRP ont été transmis au FMI et à la Banque mondiale en juillet et octobre 2006. Les commentaires formulés par le FMI, l'UE, le PNUD et la Banque mondiale en décembre 2005 y ont été intégrés.

3. La rédaction des documents analytiques de référence ayant commencé avec retard, la version définitive du deuxième DSRP du gouvernement devrait normalement être prête en mai 2007. Le secrétariat du DSRP s'est rendu à Washington au début de mars 2007 pour des entretiens techniques sur le projet de deuxième DSRP. Il a pu bénéficier des connaissances globales en matière de DSRP des membres des services de la Banque mondiale et de leurs homologues belges, ainsi que du FMI, du PNUD, de l'UE et de la CENUA, et des conseils que ceux-ci lui ont donnés pour améliorer la qualité du document. Le gouvernement s'est inspiré des commentaires qu'il a reçus pour mettre à jour la SRP et a organisé au début d'avril un atelier national de validation pour examiner la stratégie avec des parlementaires, ainsi que des représentants des organismes donateurs, de la société civile et de collectivités locales de diverses régions du Niger. Le deuxième DSRP reprend les principaux objectifs du premier, mais s'appuie sur trois piliers stratégiques au lieu de quatre, ces piliers étant :

i) l'amélioration des recettes, ii) le renforcement du capital humain et de la justice sociale et iii) l'instauration d'un climat sain pour la gestion du développement. En outre, il s'attaque aux questions à multiples facettes de la croissance démographique et de la décentralisation, que n'avait pas abordées le premier DSRP. Une table ronde des bailleurs de fond pour le financement de la SRP révisée est prévue à Bruxelles en juin 2007. Le fonds fiduciaire SRP administré par la Banque aide à financer la rédaction de la version définitive du deuxième DSRP et un fonds distinct finance l'intégration de la problématique hommes-femmes à la stratégie.

B. Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file

4. **Privatisations et réforme du cadre réglementaire.** La libéralisation et la privatisation de secteurs publics clés, comme les télécommunications et l'approvisionnement en eau, ont été réalisées grâce à un crédit de l'IDA. Toutefois, la privatisation de la société d'électricité (NIGELEC) a été retardée, principalement en raison de la difficulté à trouver des entreprises privées disposées à investir les 60 à 100 millions de dollars EU nécessaires à l'expansion et à la modernisation du réseau de distribution. Celle de la société de distribution en gros de produits pétroliers (SONIDEP) a échoué en partie à cause des difficultés à trouver des partenaires privés étrangers ayant une bonne assise financière désireux d'investir au Niger. Avec le concours de la Banque mondiale, les autorités ont révisé les objectifs et l'approche de la fourniture d'infrastructures par le secteur privé, dans l'optique du renforcement de la gouvernance de certaines entreprises publiques (NIGELEC, SONIDEP) et de la création d'un organisme public pour la mise en œuvre des réformes nécessaires. Le FMI est aussi un partenaire stratégique dans ce dialogue, notamment à travers la mise en application continue du système de détermination des prix des produits pétroliers.

5. **Développement rural.** La Banque mondiale contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement rural visant à réduire la vulnérabilité et à stimuler la production de revenus qui repose sur trois grands axes : i) amélioration des débouchés économiques ouverts aux populations rurales, ii) protection des populations rurales contre les risques, renforcement de la sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles dans une optique durable, iii) renforcement de la capacité des institutions publiques et organisations paysannes à améliorer la gestion du secteur rural. Un plan d'action intégrant les 14 programmes de la stratégie de développement rural a été adopté par décret en octobre 2006. La transition vers une approche de budget de programme pour le secteur rural a été achevée avec l'adoption par décret, en octobre 2006, d'un CDMT regroupant les quatre ministères dépensiers. L'assistance de la Banque à ce secteur est fournie dans le contexte des opérations en cours directement liées à la stratégie de développement rural, notamment : le projet d'irrigation privé II destiné à accroître, grâce à des techniques simples et à faible coût, la production et la rentabilité des cultures irriguées à haute valeur effectuées par de petits exploitants, le projet d'urgence acridienne dont l'objet est de réduire la vulnérabilité du Niger à d'autres invasions acridiennes en soutenant un renforcement des stratégies concernant les systèmes d'alerte rapide à des fins de prévention, les ripostes et l'atténuation des

répercussions au plan national et régional et le programme d'action communautaire qui appuie la mise au point de mécanismes décentralisés de financement pour les communautés villageoises et communales et assure la promotion de systèmes communautaires de gestion des écosystèmes. La Banque soutient également la stratégie de développement rural grâce à aux crédits de l'IDA à la réforme rurale et sociale (CRRS), dont le premier a été approuvé en juin 2006. Plus précisément, ces crédits aideront le Niger : i) à améliorer la gouvernance locale des ressources naturelles en poursuivant la décentralisation de l'administration foncière, ii) à réduire la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire et à améliorer la capacité du pays à prévenir et à gérer les crises alimentaires et iii) à faire contribuer davantage l'irrigation au PIB agricole.

6. **Éducation.** Dans le cadre d'une initiative de mise en œuvre accélérée (Fast Track Initiative; FTI), le gouvernement a établi un plan de développement décennal de l'éducation (PDDE) pour 2003-2013 en collaboration avec la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds. Les principaux objectifs de ce programme, surtout axé sur l'enseignement primaire, sont les suivants : i) élargir l'accès à l'éducation de base formelle et non formelle, en particulier pour les enfants des zones rurales, les filles et les démunis, ii) améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation et iii) développer les capacités de gestion stratégique et opérationnelle du secteur à l'échelon central et régional et transférer davantage de compétences à l'échelon communautaire. Le Niger élabore aussi un programme d'enseignement post-primaire qui aidera à établir un cadre stratégique pour développer durablement les segments notamment secondaires du système afin de répondre à la demande croissante d'élèves ayant achevé leur scolarité primaire. Le Projet d'éducation de base de la Banque (30 millions de dollars EU) vise à élargir l'accès des démunis aux services d'éducation primaire. En outre, le premier crédit à la réforme rurale et sociale (CRRS-I) approuvé en juin 2006 aide les autorités à : i) exécuter les réformes visant à élargir l'accès de la population à une éducation de base d'une qualité acceptable, ii) améliorer la gestion du personnel et accroître les crédits au secteur de l'éducation, iii) promouvoir la gouvernance et la responsabilisation par l'échange d'informations et la participation de la collectivité au secteur de l'éducation. Dans le cadre de l'initiative Fast Track, la Banque a facilité la création d'un fonds commun alimenté par plusieurs bailleurs de fonds pour financer le PDDE. Ce fonds est actuellement gelé suite aux conclusions de l'audit qui a révélé des dysfonctionnements dans la gestion des ressources. Au début de 2007, le gouvernement et les bailleurs de fonds se sont entendus sur des mesures de nature fiduciaire visant à corriger ces dysfonctionnements, de façon à que les partenaires extérieurs puissent reprendre leur financement.

7. **Santé.** La Banque et le Niger ont élaboré des orientations stratégiques pour le développement du secteur de la santé. En 2002, les autorités ont adopté une stratégie décennale de la santé (2002-2011) dont les principaux objectifs sont d'élargir encore l'accès aux services de santé (de 47 % en 2000 à 80 % en 2011) et de réduire les cas de maladies infectieuses par la promotion de nouvelles approches, notamment des comportements préventifs. Pour rendre cette stratégie opérationnelle, le gouvernement a arrêté un plan de

développement quinquennal pour la santé en janvier 2006 et la Banque approuvé un crédit de l'IDA de 35 millions de dollars EU au titre du projet de renforcement institutionnel et d'appui au secteur de la santé afin de soutenir un projet d'approche sectoriel (SWAP) couvrant les services de santé génésique et de lutte contre le paludisme. Dans le cadre des CRRS, la Banque et les autorités consolident et intensifient les réformes du secteur de la santé notamment : i) en renforçant la gestion des ressources humaines au plan régional, ii) en améliorant l'exécution du budget de façon à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour financer les dépenses prioritaires dans le secteur de la santé et iii) en réformant le système de recouvrement des coûts afin d'améliorer l'accès aux soins de santé. La Banque a aussi accordé au Niger un crédit de l'IDA de 25 millions de dollars pour un projet multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida approuvé en avril 2003.

8. **Population.** La capacité du Niger à diminuer les niveaux de pauvreté et à atteindre les OMD est limitée par un taux de croissance démographique élevé, estimé à 3,3 % par an. Reconnaisant la nécessité de gérer la dynamique de sa population, le gouvernement a créé en mars 2007 le Ministère de la population et de l'action sociale. Il a aussi adopté en février 2007 une politique nationale de la population⁷. À la demande du gouvernement, une opération démographique multisectorielle a été négociée avec la Banque pour relever le défi d'une forte croissance démographique. Le projet sera soumis au Conseil de la Banque en juin 2007. Dans le cadre de ce projet, le gouvernement lancerait une stratégie de communication et de sensibilisation pour réaliser un consensus national sur les questions relatives à l'amélioration de la condition et de la protection des femmes et à l'abaissement des taux de fécondité. En outre, les CRRS appuieront : i) le lancement de campagnes d'information et de sensibilisation sur les mariages précoces et la planification familiale et ii) la mise en œuvre de plans d'action visant à améliorer la condition des femmes, notamment l'organisation d'un forum national pour forger un consensus à ce sujet.

9. **Suivi des indicateurs de pauvreté.** La Banque et le gouvernement ont mis au point en étroite collaboration le profil de la pauvreté qui a servi de fondement au diagnostic de la pauvreté inscrit dans le DSRP. Ce diagnostic, que les services de la Banque et du FMI ont jugé complet et exhaustif dans leur note consultative, est périmé, car il repose sur les données de l'enquête sur les ménages de 1993. La mise à jour de la base de données existante est une priorité pour le gouvernement qui vient d'achever un recensement national. La préparation d'une nouvelle enquête sur les ménages, financée en partie par le gouvernement et la Banque, a été amorcée en avril 2007 et devrait être achevée en mai 2008. Une enquête démographique et sanitaire est en voie de conclusion et celle de 2005, financée par la Banque, sur les indicateurs fondamentaux du bien-être a été achevée en mai 2006 et validée lors de l'atelier organisé à cet effet à Niamey. Elle offre les indicateurs sociaux à jour nécessaires pour actualiser le DSRP et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs.

⁷ Déclaration du gouvernement en matière de politique de la population (DGPP).

10. La Banque et les autres bailleurs de fonds conseillent aussi les autorités sur le renforcement des mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation des tendances de la pauvreté dans le cadre du DSRP, surtout en développant les capacités de l'Institut national de la statistique (INS). Cela étant, et dans le cadre du CRRS-I, le dispositif juridique à la base du fonctionnement de l'INS a été renforcé à la fin de décembre 2006 avec l'adoption d'un statut du personnel dans un projet de loi signé par le Ministre des finances et de l'économie après la nomination par décret du président du conseil d'administration de l'INS. Grâce à ce nouveau cadre juridique, l'INS dispose désormais d'un système autonome de paie et les autorités peuvent sélectionner et recruter des personnels techniques sans l'approbation du Ministère de l'économie et des finances. Enfin, l'INS prépare actuellement un plan pluriannuel (2008-2012) de développement des statistiques pour programmer ses activités à moyen terme et mobiliser le financement nécessaire.

11. La Banque a par ailleurs financé la révision de l'évaluation participative de la pauvreté de 2001 afin de contribuer aux efforts déployés par le gouvernement pour actualiser et renforcer la base de données sur la pauvreté et le développement social.

C. Domaines d'action concertée Banque mondiale-FMI

12. **Stratégie de réduction de la pauvreté.** En concertation avec d'autres partenaires extérieurs du Niger, la Banque mondiale et le FMI ont fourni une assistance aux autorités pour la préparation et l'actualisation de son DSRP. Depuis l'achèvement du document, les deux institutions conseillent les autorités sur la façon de perfectionner et d'exécuter la stratégie. Les quatre rapports d'étape sur la mise en œuvre du DSRP ont été élaborés avec le concours de la Banque mondiale, du FMI et des autres partenaires du développement.

13. **Viabilité de la dette.** En avril 2005, les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont entériné un cadre conjoint d'analyse de la viabilité de la dette (AVD) des pays à faible revenu. Une AVD de cette nature, achevée en décembre 2006, montre que le risque de surendettement du Niger est modéré grâce à la réduction significative de la dette obtenue dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le Niger bénéficie actuellement d'une annulation intégrale de sa dette envers le FMI et l'IDA grâce à l'IADM, ce qui libèrera quelque 30 millions de dollars par an au cours de la prochaine décennie. Cependant, il ressort de l'AVD que la situation de la dette du Niger : i) se détériorerait considérablement en cas de choc ou d'affaiblissement de la performance économique et ii) est particulièrement sensible aux conditions et à la composition des financements extérieurs. Les autorités doivent donc maintenir le cap des politiques et réformes macroéconomiques saines, en privilégiant tout particulièrement les mesures de promotion de la croissance et des politiques prudentes en matière d'endettement. La Banque et le FMI ont souligné le besoin immédiat de développer les capacités techniques et institutionnelles de gestion de la dette. Diverses mesures visant à renforcer la cellule de gestion de la dette extérieure ont été prises à titre de repères structurels dans le précédent accord FRPC. Les services de la Banque et du FMI ont également prêté leur concours à

l'évaluation indépendante de l'utilisation des ressources PPTTE dans le cadre du Programme présidentiel spécial. Comme convenu dans le cadre de la réforme des dépenses publiques appuyé par la Banque (PERCG), les autorités ont intégré des ressources PPTTE aux dépenses sectorielles de développement humain inscrites dans la loi de finances 2006 et se préparent à en intégrer aussi aux dépenses de développement rural, suite à la mise en place du CDMT pour le secteur rural en juin 2006 et à l'élaboration du budget de programme sectoriel.

14. Réforme du budget et des dépenses publiques. L'assainissement des finances publiques est une condition préalable à la réussite du programme global de réforme du Niger. La Banque et le FMI se partagent les responsabilités dans ce domaine. Les deux institutions ont joué un rôle essentiel pour aider les autorités à réduire les arriérés intérieurs et extérieurs. Le FMI est le principal interlocuteur des autorités pour ce qui a trait aux mesures d'augmentation des recettes, tandis que la Banque concentre ses efforts sur les réformes budgétaires, notamment sur les dépenses publiques et la gestion de trésorerie. Le FMI apporte aussi une contribution de premier plan à l'amélioration des procédures budgétaires; des mesures importantes, comme l'élaboration de lois de règlement et l'informatisation des dépenses budgétaires, ont constitué des repères structurels du précédent accord FRPC. En 2004, la Banque a préparé, en concertation avec les autorités, l'UE et la France, une évaluation exhaustive des systèmes et des capacités de gestion des dépenses publiques du Niger (PEMFAR). La Banque a épaulé les réformes budgétaires par quatre opérations de prêt à l'ajustement (CADP I et II, PERCG et CRRS I en cours). La consolidation et l'intensification de ces réformes (fondées sur le plan d'action prioritaire PEMFAR) a été un objectif essentiel du CRRS I. Le rapport d'évaluation des pratiques de passation des marchés publics (CPAR) du Niger a été mis à jour en 2004.

15. Réforme du secteur financier. En 2002, les autorités ont lancé un vaste programme de réforme du secteur financier. Appuyé par le prêt d'assistance technique pour ce secteur approuvé en février 2004, ce programme porte sur le cadre réglementaire et légal, le secteur bancaire, la microfinance, les services financiers de la Poste et la sécurité sociale. Des progrès sont déjà constatés. Deux banques commerciales, la BCN et la BINCI, et trois compagnies d'assurances ont été restructurées et recapitalisées. L'audit des principaux établissements de microfinance est achevé. Les plans de réorganisation de la Poste ont été établis et la réduction de ses effectifs amorcée. Au cours des deux ou trois prochaines années, des mesures seront prises pour améliorer le cadre légal et judiciaire (modification de la loi sur l'attribution des titres fonciers, amélioration du cadre juridique des garanties, formation des magistrats, etc.). L'établissement de crédit hypothécaire (CDN) devait être privatisé ou liquidé à fin décembre 2006, mais les autorités demanderont une dérogation et proposeront, avant la fin avril 2007, une nouvelle date acceptable par l'IDA; la Caisse de prêts aux collectivités territoriales (CPCT) devrait être restructurée. Les établissements de microfinance seront restructurés sur la base des conclusions des audits et le service du Ministère des finances et de l'économie chargé de leur supervision renforcé du fait de la création, par décret du 6 avril 2007, d'une autorité de régulation des institutions de microfinance. La Poste sera scindée en deux : Niger Poste, pour les opérations postales, et

FinaPoste, pour les services financiers. Enfin, la Caisse de sécurité sociale (CNSS) a fait l'objet d'un audit actuariel.

16. Réforme de la fonction publique et décentralisation. La réforme et la modernisation de la fonction publique sont des composantes clés du DSRP du Niger, mais peu de progrès ont été réalisés dans ces domaines jusqu'à présent. Les autorités s'emploient actuellement à mettre en place une base de données intégrée sur la fonction publique qui, en favorisant une gestion plus transparente et plus efficace, devrait accroître la maîtrise de la masse salariale. Cette maîtrise est importante pour maintenir l'équilibre budgétaire, comme l'indiquait le précédent accord FRPC qui comportait des repères quantitatifs afférents à la masse salariale. La mise en œuvre du cadre juridique établi en 1996 pour la décentralisation politique a récemment pris un nouvel essor. Après les premières élections municipales de juillet 2004, les autorités ont besoin d'aide pour appliquer des réformes visant à renforcer les capacités à l'échelon local et à s'attaquer aux conséquences budgétaires de la décentralisation. Pour aider les autorités à surmonter certains de ces obstacles, le programme d'action communautaire et le projet de développement de l'infrastructure urbaine (prévu pour l'exercice 2008) contribueront au renforcement des capacités des collectivités rurales dans les domaines de la planification, de l'exécution et du suivi des projets de microdéveloppement.

D. Domaines dans lesquels le FMI est chef de file

17. Gestion macroéconomique. Les principaux objectifs du programme macroéconomique du Niger, tels que décrits dans le DSRP, sont d'assurer la stabilité économique et financière tout en favorisant une croissance forte et durable. Le FMI appuie ce programme dans le cadre de la FRPC en fournissant une assistance financière et technique et en entretenant un dialogue sur les réformes de la politique macroéconomique. Le programme a donné des résultats satisfaisants depuis l'approbation du premier accord FRPC en 2000, car la plupart des repères ont été respectés et les résultats budgétaires ont été globalement positifs. Un deuxième accord FRPC a été approuvé en janvier 2005 et deux revues ont été achevées de manière concluante jusqu'à présent. Dans le cadre macroéconomique qui soutient le DSRP, la Banque a apporté une assistance technique afin de renforcer les moyens dont dispose le Ministère des finances et de l'économie pour suivre les résultats économiques, établir un CDMT et un budget de programme dans les principaux départements sectoriels (éducation, santé et développement rural) et élaborer des modèles macroéconomiques.

18. Politique budgétaire. L'assainissement des finances publiques, assorti de plusieurs critères de réalisation et repères quantitatifs est un objectif clé de la FRPC. Afin de réduire progressivement la dépendance de l'État vis-à-vis de l'aide extérieure, il importe en particulier d'accroître les recettes publiques, qui sont plus faibles que dans d'autres pays membres de l'UEMOA. S'agissant des dépenses, le FMI s'intéresse surtout aux enveloppes budgétaires globales, tandis que la Banque porte son attention sur les crédits inter et intra-

sectoriels et sur la protection des postes de dépenses clés dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement rural.

19. **Politique monétaire.** Le FMI conduit le dialogue sur la politique monétaire, qui est élaborée par les autorités monétaires régionales (BCEAO).

E. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale

20. Le Conseil des administrateurs de la Banque a approuvé en janvier 2003 le plus récent cadre d'assistance stratégique (CAS) de la Banque pour le Niger, qui couvrait la période 2003–2005. Ce cadre était destiné à appuyer la mise en œuvre du DSRP. Un nouveau CAS, actuellement à l'étude, devrait être soumis au Conseil durant l'exercice 2008.

21. Au 25 avril 2007, le portefeuille de prêt de la Banque au Niger comprenait neuf opérations actives de l'IDA pour un montant total engagé de 286,4 millions de dollars EU, dont 95,4 millions avaient été décaissés. Les concours de l'IDA ont aidé à réduire la volatilité de l'APD en compensant les cas de diminution à court terme de l'aide d'autres bailleurs de fonds. L'IDA a aussi permis de réagir aux chocs exogènes régionaux qui ont eu des répercussions au Niger. À titre d'exemple, afin de lutter contre l'invasion acridienne en Afrique de l'Ouest, un projet d'aide d'urgence pour la crise acridienne en Afrique (AELP) a été exécuté durant l'exercice 2005; un programme de lutte contre la grippe aviaire au Niger et de préparation et de réaction du Niger à une pandémie humaine est en cours d'élaboration. Un SWAP pour le secteur de la santé et le CRRS I ont également été exécutés au cours de l'exercice 2006. L'aide de l'IDA au Niger au cours de l'exercice 2007 a été accordée intégralement sous forme de dons. Un financement supplémentaire de l'IDA de 10 millions de dollars (don) a été octroyé pour le projet du secteur de l'eau en juillet 2006. Au cours de l'exercice 2007, la Banque exécutera deux projets supplémentaires, le CRRS II (don de l'IDA de 50 millions de dollars) et le projet démographique multisectoriel (don de l'IDA de 10 millions de dollars), qui doivent être soumis au Conseil en juin 2007. À moyen terme, et sur la lancée des trois précédentes opérations de soutien budgétaire, ainsi que des projets d'investissement en cours dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, les CRRS visent à aider les autorités à surmonter les contraintes politiques et les goulots d'étranglement institutionnels qui entravent : i) la gestion du secteur public, ii) la croissance et le développement agricole et iii) le développement humain, notamment la croissance démographique et la problématique hommes/femmes. À l'avenir, les CRRS viseront à soutenir le programme de croissance accélérée et partagée, en particulier les réformes dans les domaines des infrastructures et du développement du secteur privé.

Tableau 1. Niger: Portefeuille de prêts de la Banque mondiale (tous IDA)
(Millions de dollars EU, au 30 avril 2007)

| | Montant engagé | Non décaissé | Date d'approbation | Date de clôture |
|--|-----------------------|---------------------|---------------------------|------------------------|
| Crédit à la réforme rurale et sociale I (CRRS I) | 50,0 | 0,0 | 13 juin 2006 | 30 juin 2007 |
| Programme de renforcement institutionnel et d'appui au secteur de la santé (ISHSS) | 35,0 | 33,5 | 5 janv. 2006 | 30 janv. 2011 |
| Aide d'urgence acridienne | 9,9 | 6,0 | 16 déc. 2004 | 30 juin 2009 |
| Secteur de l'eau | 48,0 | 10,0 | 3 mai 2001 | 31 déc. 2006 |
| Promotion de l'irrigation privée | 38,7 | 5,2 | 19 mars 2002 | 31 déc. 2007 |
| Programme d'action communautaire | 35,0 | 4,0 | 20 mars 2003 | 30 juin 2007 |
| Éducation de base | 30,0 | 12,5 | 17 juil. 2003 | 31 déc. 2007 |
| Prêt multisectoriel IST/VIH-SIDA | 25,0 | 13,3 | 4 avril 2003 | 30 juin 2008 |
| Assistance technique au secteur financier | 14,8 | 9,8 | 19 fév. 2004 | 30 avril 2008 |
| TOTAL | 286,4 | 94,3 | | |

22. Le programme AAA aide les autorités dans divers domaines tels que l'analyse de la pauvreté, la problématique hommes/femmes, la croissance démographique, les sources de la croissance et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En outre, il vise à renforcer les capacités du secteur public à poursuivre les objectifs du DSRP et à préparer le Niger à la transition vers des prêts-programmes consolidés. Pour étayer ces objectifs, des travaux sectoriels ont été menés à bien sur la population, le développement rural, l'examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR), l'examen analytique de la passation des marchés (CPAR) et l'évaluation participative de la pauvreté. Un mémorandum économique-pays, centré sur l'accélération de la croissance et la réalisation des OMD au Niger, a été préparé au cours de l'exercice 2006 et sa version définitive, qui comporte les observations des autorités nigériennes, devrait être diffusée avant la fin de juin 2007. Pour l'exercice 2006/07, et afin d'aider le gouvernement à réduire la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et à se doter d'une stratégie globale de protection sociale, la Banque prépare un travail sectoriel sur la sécurité alimentaire et la protection sociale au Niger. Enfin, elle prépare aussi une enquête de suivi des dépenses publiques (PETS), dans un premier temps dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural. Le PETS a pour objet d'accroître l'efficacité des dépenses publiques dans les secteurs sociaux, d'améliorer les résultats de ces secteurs en suivant le taux d'exécution des dépenses publiques et en détectant les déperditions et les retards dans cette exécution, et de rassembler des informations sur l'arsenal de procédures administratives.

23. La Banque est déterminée à renforcer les partenariats extérieurs et l'harmonisation des relations avec les bailleurs de fonds dans le cadre des efforts engagés par les autorités nigériennes pour mobiliser et coordonner les concours des bailleurs de fonds aux fins du programme DSRP. Outre sa collaboration étroite avec le FMI, elle intervient dans différents domaines en concertation avec d'autres bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne, la Banque africaine de développement (BAfD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les principaux donateurs bilatéraux du Niger.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

Quatrième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demande de dérogation à des critères de réalisation et modification de critères de réalisation Supplément d'information

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Sharmini Coorey et Anthony Boote

6 juin 2007

1. Le présent document renferme de l'information sur les faits nouveaux survenus depuis la diffusion du rapport des services du FMI. Les grandes lignes de l'évaluation effectuée par les services du FMI demeurent inchangées.
2. Le 31 mai, l'Assemblée nationale a adopté une motion de censure contre le gouvernement, laquelle, conformément à la Constitution, a immédiatement entraîné sa chute. Cette motion était motivée par l'insatisfaction suscitée par le degré de collaboration du Premier ministre à l'enquête de la Haute cour de justice sur les irrégularités entourant la passation de marchés dans le secteur de l'éducation, qui remontent au milieu de 2006.⁸
3. Le Président a nommé un nouveau Premier ministre le 3 juin, qui a reçu l'appui des parties qui avaient soutenu le gouvernement précédent jusqu'au dépôt de la motion de censure. Un nouveau conseil des ministres devrait être formé dans les prochains jours. Le 1^{er} juin, la Direction a reçu la lettre ci-jointe, transmise par le directeur de cabinet du Président à la demande de ce dernier, qui confirmait les engagements énoncés dans la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières du 16 mai 2007.
4. Les services du FMI ont confirmé que les assurances financières données à l'appui du programme demeurent inchangées. Le Conseil de la Banque mondiale devrait étudier, à

⁸ Ces irrégularités avaient amené l'Union européenne et d'autres donateurs à suspendre les décaissements destinés à ce secteur. Le gouvernement a traduit en justice les responsables et a pris des mesures globales pour renforcer le processus de passation des marchés. Ces mesures ont été décrites dans un document antérieur (Rapport pays n° 07/13, 12/06/2006). Suite à ces mesures correctrices, les donateurs ont recommencé à effectuer les décaissements au profit du secteur de l'éducation au début de 2007.

la mi-juin, la possibilité d'accorder au Niger un don de 50 millions de dollars EU à l'appui de ses politiques. De plus, les principaux donateurs tels que l'Union européenne apporteront comme prévu un soutien financier dans le cadre du programme de 2007.

5. En conclusion, comme dans tout examen de programme, les services du FMI ont déterminé si ces événements récents ont eu un impact marqué sur le cadre de politique s'inscrivant dans l'accord FRPC avec le Niger, notamment sur les éléments prospectifs tels que les assurances financières prévues par le programme. Les services du FMI ont conclu qu'il n'y avait pas de nouveau problème à signaler et que les mesures prises par les autorités depuis le milieu de 2006 afin de renforcer la gouvernance étaient appropriées et contribuaient à la réalisation des objectifs du programme. Donc, à la lumière des assurances données par les autorités et les principaux partenaires, les services du FMI continuent de recommander que la quatrième revue au titre de l'accord FRPC soit effectuée.

RÉPUBLIQUE DU NIGER
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
BUREAU DU PRÉSIDENT

Niamey, le 1^{er} juin 2007

No. _____/PRN/DIR/CAB
Directeur de cabinet, Bureau du Président
République du Niger

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431
États-Unis d'Amérique

Monsieur le Directeur général,

La République du Niger entretient d'excellentes relations avec le Fonds monétaire international, et entend les promouvoir et les consolider.

L'exercice de la démocratie, à laquelle notre pays est attachée, a mené à l'adoption d'une motion de censure par l'Assemblée nationale le 31 mai 2007, ce qui s'est traduit par la démission du gouvernement, comme le prévoit la Constitution.

À la demande de Son Excellence le Président de la République, Chef de l'État, j'ai l'honneur de réitérer tous les engagements énoncés dans la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières pour 2007, signés le 16 mai 2007 par le Ministre de l'économie et des finances et Gouverneur du FMI.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Mammane Bachir Yahaya
Directeur de cabinet, Bureau du Président

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

Quatrième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demande de dérogation à des critères de réalisation et modification de critères de réalisation
Supplément d'information

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Sharmini Coorey et Anthony Boote

7 juin 2007

Le Directeur général a reçu la lettre ci-jointe, en date du 6 juin 2007, du nouveau Premier ministre du Niger, M. Seini Oumarou, qui y réitère l'engagement du Gouvernement du Niger de poursuivre les mesures et les réformes énoncées dans la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières du 16 mai 2007. Ces assurances s'ajoutent à celles données par le Président de la République dans la lettre du 1^{er} juin 2007, signée par son Directeur de cabinet.

RÉPUBLIQUE DU NIGER
BUREAU DU PREMIER MINISTRE
LE PREMIER MINISTRE

Niamey, le 6 juin 2007

N° ____/Premier ministre/Cabinet

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington D.C. 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

Dans sa lettre du 1^{er} juin 2007, signée par le Ministre-Directeur de cabinet, le Président de la République et Chef de l'État a confirmé le respect des engagements décrits dans la lettre d'intention et mémorandum de politiques économiques et financières, signés le 16 mai 2007 par le Ministre de l'économie et des finances, Gouverneur du FMI. En complément à ces assurances, j'ai l'honneur de réitérer l'engagement de la République du Niger à poursuivre les mesures et les réformes énoncées dans ces documents.

La République du Niger a réalisé avec succès des politiques macroéconomiques prudentes et des réformes structurelles dans le cadre de deux programmes consécutifs soutenus par le FMI au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. La République est déterminée à poursuivre ce processus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Seini Oumarou
Premier ministre
République du Niger

Déclaration du Représentant des services du FMI **1^{er} juin 2007**

Les informations suivantes ont été obtenues depuis la diffusion du rapport des services du FMI sur la quatrième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Les grandes lignes de l'évaluation des services du FMI demeurent inchangées.

Fonds d'investissements prioritaires

- Comme le prévoyait le rapport des services du FMI, le Parlement a approuvé, le 15 mai, la création d'un fonds d'investissements prioritaires équivalant à 1,5 % du PIB, qui sera financé au moyen de la manne minière de la fin de 2006. Le fonds financera les investissements dans la sécurité nationale, le développement rural, les infrastructures et d'autres projets de développement. À la demande des autorités, le mémorandum de politiques économiques et financières a été révisé en fonction de ce fait nouveau.
- Les autorités ont informé les services du FMI que les enveloppes sectorielles n'ont pas encore été déterminées et seront examinées avec la mission dans le cadre de la cinquième revue, qui est prévue pour septembre 2007. Si, d'après le rapport des services du FMI, les dépenses d'investissement devaient être engagées en 2008 et durant les années subséquentes, une partie de ces dépenses pourraient être exécutées dans la seconde moitié de 2007, sous réserve des entretiens s'inscrivant dans la cinquième revue.
- Si des dépenses supplémentaires doivent être engagées en raison de l'insécurité dans les régions minières du Nord, elles seront financées par les compressions réalisées au titre d'autres postes budgétaires ou par l'utilisation de la réserve budgétaire.

Concessionnalité du prêt

- Ainsi qu'il en est fait mention dans le rapport des services du FMI, les autorités ont demandé une subvention au Fonds africain de garantie et de coopération économique (FAGACE) afin de faire passer de 1,75 à 1 % le taux d'intérêt effectif du prêt bilatéral ayant un terme maximal de 10 ans et un degré de concessionnalité d'environ 42 %, alors que l'accord exigeait un élément de don de 50 % à titre de critère de réalisation. Les autorités ont confirmé aux services du FMI que la subvention a été approuvée par le FAGACE le 22 mai 2007. Cette subvention aurait pour effet de rehausser l'élément de don à quelque 46 %.



FONDS MONÉTAIRE
INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT
DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 07/125 (F)
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 8 juin 2007

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 États-Unis

Le Conseil d'administration du FMI a conclu la quatrième revue au titre de l'accord FRPC avec le Niger et a approuvé un décaissement de 1,4 million de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu aujourd'hui la quatrième revue des résultats économiques obtenus par le Niger au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), qui a été approuvé le 31 janvier 2005 (voir le [communiqué de presse n°05/20](#)). Le FMI a ainsi pu décaissé 0,94 million de DTS (quelque 1,4 million de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements effectués dans le cadre de l'accord à 24,44 millions de DTS (environ 36,9 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a également approuvé la demande de dérogation présentée par le Niger relativement à la non-observation du critère de réalisation structurel relatif au mécanisme flexible de fixation des prix des produits pétroliers, et du critère de réalisation quantitatif relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État.

Suite à l'analyse des résultats du Niger par le Conseil d'administration du FMI, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a déclaré :

«On doit féliciter les autorités nigériennes des résultats généralement satisfaisants obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. La croissance économique s'est accélérée en 2006, et l'inflation est presque nulle, conséquences des politiques judicieuses et des bonnes récoltes agricoles. Le pays a reconstitué ses réserves céréalières stratégiques, aidé en cela par une importante aide extérieure. Il faut se réjouir des assurances données par les autorités nigériennes, qui ont ainsi réitéré l'engagement du nouveau gouvernement à mettre en œuvre intégralement le programme.

«Le déficit budgétaire projeté pour la fin décembre 2007 a été revu à la hausse en fonction du soutien budgétaire plus important que prévu. Le programme budgétaire continue d'affecter des ressources à la santé, à l'éducation et au développement rural dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2008–2012. Le programme met également l'accent sur l'amélioration de l'administration des impôts et l'élargissement de l'assiette fiscale, qui se traduisent notamment par une diminution des exemptions et la simplification des procédures.

«La réforme en cours de la gestion des dépenses publiques, qui consiste entre autres à améliorer les procédures d'établissement et d'exécution du budget, demeure essentielle à une efficacité accrue de la dépense publique, à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et à la mobilisation des ressources extérieures. De plus, il sera important de renforcer les audits internes et la Cour des comptes. Afin que la dette demeure viable, il est capital d'obtenir une aide financière extérieure sous forme de dons et de prêts hautement concessionnels.

«Les efforts visant à créer un climat plus propice aux affaires et à l'investissement doivent arriver en tête de liste des priorités. Il sera important d'améliorer le système judiciaire et le régime foncier, ainsi que de rationaliser le cadre de réglementation des entreprises. Les mesures prises afin de privatiser et de restructurer les institutions financières publiques, les institutions de microcrédit notamment, devraient contribuer à rendre le crédit plus accessible et plus abordable», a indiqué M. Portugal.

Le 29 mai 2007

Déclaration de M. Rutayisire sur le Niger
Réunion du Conseil d'administration
1^{er} juin 2007

Au nom des autorités nigériennes, je tiens à exprimer ma reconnaissance envers les services du FMI pour le dialogue constructif qui s'est déroulé dans le cadre de la quatrième revue de l'accord triennal FRPC (facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) qui appuie le programme. Je tiens également à ce que la Direction et le Conseil d'administration sachent que les autorités nigériennes leur sont reconnaissantes de soutenir la poursuite de la collaboration du FMI avec le Niger. Étant généralement d'accord avec l'analyse et les recommandations des services du FMI, les autorités ont autorisé la publication de la lettre d'intention et de leur rapport.

Les autorités sont bien conscientes des défis que le Niger doit relever, notamment la nécessité d'améliorer les indicateurs sociaux, de renforcer le recouvrement des recettes intérieures et d'améliorer le climat des affaires. Elles savent également qu'il faut s'engager plus à fond pour réduire la grande vulnérabilité de l'économie nigérienne, qui a miné les efforts visant à aiguiller le pays sur la voie d'une croissance solide, durable et moins sensible aux aléas du climat, aux invasions de sauterelles et à d'autres chocs exogènes. À cette fin, les autorités nigériennes sont restées déterminées à réaliser le programme FRPC, observant tous les critères de réalisation pour fin 2006 sauf deux. Des mesures ont été prises afin que ces deux critères soient respectés. De plus, les cadre de dépenses à moyen terme pour le secteur rural et les transports ont été mis en place; la sécurité alimentaire a été améliorée et une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté est en voie d'être finalisée. Plusieurs mesures de réforme visant à renforcer la gestion des dépenses publiques et à accroître les recettes intérieures ont été prises, et notamment à assurer une plus grande transparence dans la gestion des ressources naturelles. Grâce aux initiatives en cours, les autorités s'attendent à ce que le pays fasse des progrès importants au chapitre des indicateurs de développement humain. Elles demandent une dérogation pour la non-observation des critères de réalisation susmentionnés, la modification des deux critères de réalisation quantitatifs pour le reste de 2007, ainsi que l'achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord FRPC.

I. Objectifs et politiques pour 2007

1. Politique budgétaire

Les objectifs de la politique budgétaire pour 2007 consistent à affecter davantage de ressources aux programmes prioritaires à la lumière de l'obtention d'un soutien budgétaire extérieur plus important que prévu, tout en intensifiant les efforts de mobilisation des recettes et d'administration des impôts et en s'assurant que la dette demeure viable.

Les **efforts de mobilisation des recettes** reposeront sur la mise en œuvre des réformes en cours aux Directions générales des douanes et des impôts; cela comprend l'interconnexion électronique progressive des bureaux régionaux et frontaliers, qui vise à mieux contrôler les déclarations de douanes aux centres de destination, ainsi que le renforcement du contrôle des exonérations et l'imposition de restrictions strictes aux exonérations applicables à certains produits alimentaires et pétroliers. La Direction générale des impôts sera également renforcée, notamment grâce à l'amélioration des audits fiscaux, au renforcement des contrôles des sociétés bénéficiaires d'exonérations effectués conjointement par les Directions générales des douanes et des impôts, et au suivi de l'utilisation des produits exemptés.

S'agissant des **dépenses**, les transferts et les dépenses liés aux biens et services devraient croître de 5,2 milliards de FCFA par rapport au programme budgétaire du mémorandum de politiques économiques et financières de décembre 2006, conséquence des ressources supplémentaires affectées à l'éducation et au développement communautaire. Les investissements financés sur ressources intérieures devraient également être supérieurs aux prévisions initiales, en partie en raison de la décision du gouvernement de participer aux nouvelles initiatives minières du secteur privé, conformément au nouveau code minier.

Le **paiement des arriérés intérieurs** se poursuivra en 2007, en conformité au nouveau plan d'apurement des arriérés finalisé en avril 2007. On accordera la priorité aux secteurs qui contribuent à la reprise économique, notamment aux secteurs bancaire et financier, aux obligations de contrepartie liées à la reconstitution des réserves céréalières stratégiques du pays, et à la distribution de produits pétroliers.

Les autorités continueront également de renforcer la **gestion des dépenses publiques** en intégrant complètement la préparation du budget de l'État au cadre de dépenses à moyen terme, et en assurant un meilleur suivi des dépenses, tout particulièrement des dépenses prioritaires, au niveau de l'engagement, de l'ordonnancement, de la liquidation et du paiement. De plus, elles entendent accélérer l'établissement des comptes du Trésor. À cet égard, les autorités nigériennes demandent une «amnistie» pour les soldes 1997 et antérieurs, et la révision du critère de réalisation correspondant en raison du manque de documentation,

notamment sur l'exécution du budget, les troubles politiques et sociaux ayant entravé la prestation des services publics au Niger de 1990 à la fin 1998.

2. Politique monétaire et réforme du secteur financier

La **politique monétaire** au niveau régional a le même objectif : contenir l'inflation et maintenir les réserves de change à un niveau adéquat. Le crédit à l'économie devrait augmenter rapidement (environ 19 %) en raison de l'expansion soutenue du secteur minier et des télécommunications, tandis que le crédit à l'État restera limité. Les avoirs extérieurs nets devraient enregistrer une croissance plus modérée; cela vaut tout particulièrement pour le secteur bancaire, car les banques envisagent d'accroître leurs emprunts extérieurs à moyen et à long terme. Par conséquent, la masse monétaire au sens large devrait augmenter de quelque 11,5 %.

Le gouvernement poursuivra les **réformes financières** en 2007. Afin de faciliter l'accès au crédit, qui demeure limité par la lenteur de la production de titres fonciers légaux, ainsi que les procédures légales et judiciaires longues et coûteuses qui requiert la réalisation des garanties, les autorités nigériennes continueront, au niveau national et au sein de l'UEMOA, d'étudier des mesures qui permettraient d'éliminer ces obstacles. En outre, le Crédit du Niger sera mis en vente en juin 2007. Pour ce qui est des deux plus grandes institutions de microcrédit aux prises avec des difficultés financières, le gouvernement mettra en œuvre un plan de restructuration avec l'aide des partenaires de développement. Enfin, l'organisme de réglementation du microcrédit disposera de ressources humaines et matérielles suffisantes pour remplir son mandat.

3. Réformes structurelles

Dans le **secteur agricole**, la priorité de la stratégie de développement rural sera l'augmentation de la production et du rendement, surtout des terres irriguées. La situation des coopératives exploitées sur les rives du Niger qui demeurent confrontées à de graves difficultés fait l'objet d'une étude de la Banque mondiale, qui sera terminée dans quelques mois. Des mesures correctrices appropriées seront prises sur la base des recommandations de l'étude. Le rétablissement de la société Riz du Niger dont l'État est le principal actionnaire, est hautement prioritaire, et devrait bénéficier du soutien des donateurs.

Dans les **secteurs minier et pétrolier**, le Parlement a adopté les codes révisés en août 2006 et en janvier 2007, respectivement. Ces codes reposent sur les meilleures pratiques internationales et comportent des dispositions fiscales qui respectent les normes de l'UEMOA. Les décrets d'application et les contrats types seront adoptés sous peu. Dans la foulée de son adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (EITI) en 2005, le gouvernement a, à la fin 2006, constitué un comité consultatif national

comprenant des représentants de la société civile. Un premier rapport d'audit faisant la concordance des redevances versées par les sociétés minières et des recettes publiques devrait être diffusé à la fin de 2007. Les autorités nigériennes ont également décidé de créer, en mars 2007, un fonds d'investissements prioritaires, afin d'utiliser les recettes minières exceptionnelles. Le projet de loi correspondant a été déposé à l'Assemblée nationale.

II. Conclusion

Les autorités nigériennes ont démontré qu'elles étaient fermement déterminées à mettre en œuvre des réformes et des politiques macroéconomiques saines, comme en témoignent la réalisation satisfaisante du programme actuellement soutenu par l'accord FRPC, ainsi que les jalons franchis par le Niger, notamment la finalisation du nouveau DSRP et l'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme pour les secteurs de la santé et de l'éducation, et tout récemment, pour le secteur rural. Les autorités sont conscientes de la grande vulnérabilité de l'économie nigérienne, mise en relief en 2004 par la sécheresse et l'invasion de sauterelles, qui a miné les résultats positifs obtenus dans le cadre du dernier programme soutenu par l'accord FRPC. Elles sont d'avis que, pour y remédier, il convient de mettre en œuvre avec fermeté le nouveau DSRP, ce qui suppose que le pays poursuive ses efforts afin de diversifier la production, de réaliser les programmes prioritaires, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer le recouvrement des recettes intérieures. De plus, les autorités nigériennes continuent de compter sur le soutien opportun des donateurs.

Le maintien de la dette dans une trajectoire viable tout en cherchant à obtenir du financement supplémentaire pour réaliser le DSRP et à faire avancer la réalisation des OMD demeure un exercice périlleux. À cet égard, les autorités espèrent que le FMI continuera de leur apporter son soutien, et surtout, de jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation de l'aide des partenaires de développement. Elles restent déterminées à gérer la dette avec prudence après avoir obtenu un allègement au titre de l'IADM. Les autorités ont le même objectif, soit contracter uniquement des emprunts ayant un élément de don d'au moins 50 % en 2007 et au cours des années subséquentes.

En leur nom, je demande au Conseil d'administration d'appuyer leur demande de dérogation pour la non-observation de critères de réalisation, de modification de critères de réalisation et d'achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord FRPC.